

# **Annales ou histoire du collège de Porrentruy depuis l'an du Seigneur 1588 : première partie : de la fondation à la mort de Blarer de Wartensee**

Autor(en): **Boillat, Michel**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Actes de la Société jurassienne d'émulation**

Band (Jahr): **72 (1969)**

PDF erstellt am: **26.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-684479>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# Annales ou Histoire du collège de Porrentruy depuis l'an du Seigneur 1588

*Première partie*  
*De la fondation à la mort de Blarer de Wartensee*

## PRÉSENTATION

Ecrites en latin, les Annales du collège de Porrentruy se présentent sous la forme d'un manuscrit in-quarto de cinq cent quarante-six pages; elles retracent les événements de 1588 à 1770.

Nous publions la traduction des vingt-neuf premières pages, qui racontent l'arrivée des jésuites dans la région, la fondation du collège et son histoire jusqu'en 1608, année de la mort de l'évêque Blarer de Wartensee.

Quand le premier chroniqueur — c'est le même de 1588 à 1604 — a-t-il commencé son ouvrage? Vers 1597, semble-t-il. Auparavant, la composition laisse à désirer; l'annaliste lui-même s'accuse de manquer de clarté. Mais ensuite les faits se succèdent naturellement, selon la chronologie. Dès 1598 en tout cas, le titre d'annales se trouve justifié: le chroniqueur raconte l'année lorsqu'elle touche à sa fin ou que débute la suivante.

En marge du manuscrit figurent plusieurs annotations, de mains et, probablement, d'époques différentes. Il s'agit le plus souvent de résumés succincts du récit en cours; nous en donnons également la traduction.

Les chroniqueurs gardent l'anonymat; ils évitent même toute allusion qui permettrait de les identifier, ou d'imaginer seulement le rôle qu'ils jouent au collège. Habituellement, leur style est aisé; il recherche souvent l'élégance et atteint parfois à l'ampleur de la période. Mais le vocabulaire s'alourdit de néologismes propres au latin ecclésiastique. Au regard du lecteur, les paraphes qui habillent les mots abrégés les surchargent et en dissimulent les traits essentiels.

Comme il est naturel à des humanistes qui enseignaient et prêchaient en latin, les chroniqueurs laissent couler de leur plume des réminiscences d'auteurs classiques. Pour quelques-unes que nous signalons, combien nous ont échappé? Aussi appelons-nous toutes les bonnes volontés et toutes les compétences à notre secours.

Le traducteur se heurte à d'autres difficultés; à celle, par exemple, que suscitent les noms propres: où situer telle localité? quel est son nom français? quelle importance assigner à tel personnage dans l'histoire du pays? Aussi avons-nous recouru aux lumières de deux historiens auxquels va toute notre gratitude: M. l'abbé A. Chèvre, l'érudit biographe de Blarer, et notre collègue M. V. Erard, qui ajoute à ses mérites celui de communiquer l'enthousiasme sans lequel, peut-être, cette traduction n'aurait pas vu le jour.

Toutefois, quelques points de détail n'ont pu être élucidés. Qu'il s'agisse de difficultés de traduction, d'interprétation, d'abréviations obscures, nous les signalons en note.

*Michel Boillat*

SOMMAIRE OU PLAN DE LA MATIÈRE QUI,  
CHAQUE ANNÉE, DOIT ÊTRE CONSIGNÉE DANS LE LIVRE  
DE L'HISTOIRE D'UN COLLÈGE<sup>1</sup>

On peut dire en général qu'il faut rapporter dans les Annales d'un collège les faits qui paraîtront importants, ceux qui concernent la situation du collège (on le dépeindra comme une grande et laborieuse famille) et ceux que la postérité aura sans doute plaisir à connaître.

On indiquera :

1. En premier lieu, combien de nos pères vécurent durant l'année au collège, combien s'y installèrent et combien entrèrent dans la compagnie; combien, s'il existe un séminaire, il en sortit d'ouvriers et combien ont été attribués à d'autres collèges; de même, combien terminèrent leurs études de théologie, combien commencèrent leur philosophie ou leur théologie.
2. Combien des nôtres — en indiquant leurs noms — moururent dans le Seigneur au collège; concernant leur mort, on exposera et recensera les faits qui peuvent servir à l'édification d'autrui.
3. Combien des nôtres accédèrent au sacerdoce, à une promotion dans l'ordre ou à un rang dans les lettres, en indiquant les noms de chacun.
4. Avec quel bonheur l'année accomplit son cours au collège, et notamment le profit qu'en tira le prochain, le progrès qu'accomplirent les lettres, la bienveillance que nous témoignèrent les princes et nos amis; on se bornera à signaler les faits d'intérêt supérieur.
5. On rapportera le nombre des communions.
6. On mentionnera les gestes de générosité de nos amis, de nos fondateurs et bienfaiteurs touchant l'aménagement de la maison, du sanctuaire et de la bibliothèque, l'augmentation du revenu du collège, l'extinction des dettes, les dons en espèces.
7. On dira quelles constructions ont été entreprises soit au collège, soit dans son intérêt, et de même les changements apportés à d'autres parties du collège, du jardin, de l'accès, etc.

<sup>1</sup> Ce sommaire n'est pas de la main du premier chroniqueur.

†  
JÉSUS MARIE  
ORIGINE ET DÉVELOPPEMENT DU COLLÈGE  
DE PORRENTRUUY

En l'an 1588 de notre salut, un accord intervint entre les luthériens et l'évêque de Bâle: l'évêque et prince Jacques-Christophe avait la faculté de rétablir la religion catholique dans une partie importante de son diocèse<sup>2</sup>; le zèle et l'ardeur de cet excellent pasteur resplendirent de façon particulière dans l'aide efficace et abondante qu'il apporta aux siens.

A cette même époque, un ministre de la secte luthérienne hantait la ville de Laufon; il maintenait dans l'erreur tout le territoire avoisinant, c'est-à-dire la préfecture de Zwingen, atteinte du même fléau. Le zèle de notre pieux prince visait en premier lieu à trouver quelqu'un qu'il opposerait au loup pour le salut de son troupeau. Afin d'entreprendre une tâche de cette importance, il s'assura les services d'un prêtre de notre compagnie qui devrait solliciter les habitants et, les arrachant si possible à l'hérésie, les rétablir dans l'état de l'ancienne foi<sup>3</sup>. On envoya sur place, du collège de Lucerne, le P. Jodocus Ittaeus avec un frère auxiliaire. (Par la suite, après qu'on eut pris des dispositions provisoires, un bon prêtre de l'extérieur les relaya.) En peu de temps, grâce à l'autorité du préfet de Zwingen, Christophe Schenck de Castel<sup>4</sup>, qui était catholique, grâce enfin au travail infatigable de nos missionnaires, les résultats obtenus dépassèrent tout espoir et toute attente<sup>5</sup>. En effet, l'entreprise fut presque menée à bien en l'espace de deux ans: Dieu bénissait l'ardeur missionnaire qui brûlait le prince.

De solides avantages étaient acquis désormais; après avoir reçu le don de la foi, la ville de Laufon elle-même et toute la seigneurie de Zwingen, avec les villages sujets, avaient engagé leur promesse au Dieu qui les invitait à revenir à la pratique, tant d'années interrom-

<sup>2</sup> Note marginale : Blarer de Wartensee.

<sup>3</sup> Note marginale : le P. Jodocus Ittæus, jésuite, envoyé de Lucerne avec un coadjuteur.

<sup>4</sup> Un personnage du même nom fut Landshofmeister sous Blarer.

<sup>5</sup> Note marginale : Zwingen maintenu dans la foi, ou plutôt ramené à elle par nos pères.

pue, de la religion ancestrale. A la prière instante de l'évêque, deux autres pères de notre compagnie vinrent encore travailler à une moisson si abondante, afin de couronner le magnifique ouvrage entrepris<sup>6</sup>. Il s'agissait du P. Georges Wittweiler et du P. Martin Conrad qui, le 6 mars 1590, arrivèrent heureusement à Porrentruy pour fortifier le Laufonnais dans la foi<sup>7</sup>. En leur nouvelle résidence, ils administrèrent à leur gré<sup>8</sup> et avec bonheur la province qui leur était confiée. La foi catholique poussa de si profondes racines à Laufon, dans les neuf villages et même dans la ville de Porrentruy, que l'on vit le grain<sup>9</sup> de la piété véritable se multiplier de jour en jour et germer de plus en plus<sup>10</sup>.

Grâce à la providence divine, il arriva que le prince, réjoui et stimulé par l'heureuse issue de l'entreprise, jugea qu'il ne pouvait se passer de nos services, même pour d'autres tâches. En conséquence, il voua tout son soin et toutes ses pensées à la réalisation de son plus cher désir: construire pour nos pères un collège à Porrentruy. C'est pourquoi, ayant réuni le 15 octobre les chanoines du chapitre diocésain à Fribourg en Brisgau, il sut leur présenter la chose de façon telle qu'il les rallia tous à son projet. Comme il n'existait apparemment plus rien qui pût abattre l'espoir qu'il nourrissait, ni décourager le zèle qu'il déployait pour fonder le collège, le pieux prince convoqua à Porrentruy les principaux chanoines et même notre père provincial, le P. Ferdinand Alber. Il sut aussi obtenir du R. P. général l'accord<sup>11</sup> à l'établissement des jésuites à Porrentruy; vu l'extrême bienveillance de notre père et du chapitre de Bâle, on put fixer alors de façon précise et définitive le lieu de résidence de la compagnie.

Pour la fondation du collège, sans compter l'équipement domestique, la construction à élever — qu'il fallait prévoir commode dès sa base — avec les classes, le sanctuaire et le mobilier sacré, à quoi

<sup>6</sup> *Ut præclaro operi quasi fastigium imponerent.* Réminiscence de Cicéron, *Off.* 3, 33 : *operi inchoato, et prope iam absoluto, tanquam fastigium imponimus.*

<sup>7</sup> Note marginale : le P. Georges Wittweiler et le P. Martin Conrad.

<sup>8</sup> *Ex animi sententia.* Réminiscence de Cicéron, *Ac.* 2, 146 : *qui primum iurare ex sui animi sententia.*

<sup>9</sup> *Veræ pietatis semina propagari in dies atque adolescere magis ac magis.* Réminiscence de Cicéron, *Tusc.* 3, 2 : *semina innata virtutum, quæ si adolescere liceret.*

<sup>10</sup> Note marginale : la cause catholique progresse à Porrentruy et dans les environs.

<sup>11</sup> Pour l'obtenir, Blarer avait dû faire intervenir ses relations à Rome. Voir à ce sujet : A. Chèvre, *Jacques-Christophe Blarer de Wartensee, Prince-évêque de Bâle.* Bibliothèque jurassienne, 1963, pp 376-377.

s'ajoutaient les exigences d'une bibliothèque, Son Excellence<sup>12</sup> assigna en revenu annuel deux mille florins de redevances de ses biens dotaux. Pour le même collège, il ajouta en don perpétuel une partie du prieuré de Miserez<sup>13</sup>. Son Excellence se réserva le soin de percevoir la part de nos revenus provenant de Bourgogne, afin que nous jouissions de nos propriétés sans en avoir le souci; quant au produit des biens sis sur le territoire de la préfecture de Porrentruy, Son Excellence l'estima à deux cents florins par an, somme comprise dans la rente annuelle de deux mille florins. La compagnie de son côté, gardant selon ses principes un souvenir reconnaissant au fondateur du collège, s'engageait à assurer la prédication en français et en allemand, de même qu'à entretenir cinq classes de lettres<sup>14</sup>; elle se trouvait ainsi libérée de toute autre obligation, avec cette réserve pourtant que, les dimanches et les jours de fêtes solennelles, nous fournirions un prédicateur de langue allemande au château, pour Son Excellence et ses proches.

Les nôtres donc, quittant le château où jusqu'alors ils avaient résidé, vinrent se fixer le 7 mars de l'an suivant 1591 dans une maison assez bien située, près de l'église paroissiale. Cette demeure fut mise volontiers à notre disposition, pendant le temps que durerait la construction du collège, par la confrérie de prêtres séculiers placés sous le vocable de Saint-Michel. Nous y étions entretenus par les soins de notre fondateur qui, du château, pourvoyait avec bienveillance aux nécessités de notre train de vie religieux. Pendant ce temps, nous instruisions le peuple tantôt par la prédication, tantôt par la confession, tantôt en nous acquittant des autres charges de la compagnie; nos pères se dépensaient avec profit tant à Laufon qu'à Porrentruy, si bien qu'en peu de temps la piété des habitants montra un visage nouveau<sup>15</sup>.

Le 28 mars nous arriva du renfort en la personne du P. Etienne Bertin, qui parlait fort bien français<sup>16</sup>. Grâce aux sermons qu'il pro-

<sup>12</sup> Nous traduisons *Reverendissimus*, titre désignant Blarer, par Son Excellence; c'est sans doute inadéquat. Mais à quelle formule recourir, puisque la mode actuelle veut qu'en France on appelle un évêque père?

<sup>13</sup> Note marginale: le prieuré de Miserez nous est donné comme part de la fondation.

A la suite, mais d'une autre main, une seconde note: à l'instance de Son Excellence et Altesse le Fondateur, ce prieuré fut donné comme part de fondation au collège par le souverain pontife Clément VIII, auquel le prieuré avait été dévolu; pour le détail, on peut se référer à la bulle.

<sup>14</sup> Note marginale: la prédication en allemand et en français nous est confiée.

<sup>15</sup> *Ut brevi apud incolas surgeret nova quædam pietatis facies*. Réminiscence de Virgile, *Æn.* 6, 104: *O virgo, nova mi facies inopinave surgit*.

<sup>16</sup> Note marginale: Etienne Bertin, prédicateur français.

nonçait régulièrement le dimanche et les jours de fête à l'église paroissiale, et toujours devant un auditoire nombreux, il se recommanda auprès des citadins par le profit qu'on tirait à l'écouter. Par son influence, et par le prestige dont il jouissait auprès de tous, il contribua ensuite au progrès de cette église et à l'extension du culte de Dieu; grâce à lui, la réputation de la compagnie grandit de façon extraordinaire<sup>17</sup>.

Petit à petit, l'effectif de la maison s'accrut, de sorte qu'elle abritait trois prêtres, autant de frères professeurs, et deux coadjuteurs<sup>18</sup>; le P. Georges Wittweiler devint supérieur de notre Résidence<sup>19</sup>. Au début de novembre eut lieu pour la première fois l'ouverture des cours, avec environ soixante élèves: on entendit à l'église un discours; à la maison du conseil, que les gens appellent Stayhoff<sup>20</sup>, un dialogue; dans les salles de classe enfin, d'autres discours prononcés par des professeurs. Nous ouvrîmes les quatre cours par une explication de texte en présence de l'évêque, d'abbés et de nobles personnages qui, tout réjouis, nous témoignèrent leur approbation. Comme maîtres furent désignés: Etienne Lusnickus pour la classe d'humanités, Jean Zauponius pour celle de syntaxe, Claude Landogliet pour celle de grammaire et le P. Richard Eustace pour celle de rudiments<sup>21</sup>.

Dès lors, le nouveau collège de Porrentruy attira toujours davantage la fleur de la jeunesse; en peu de temps, il augmenta tellement ses effectifs que, deux ans plus tard, il comptait plus de trois cents

<sup>17</sup> La malveillance d'une bourgeoise de Porrentruy conféra aussi au P. Bertin une notoriété qu'il n'avait pas cherchée; voir plus loin la chronique des années 1598 à 1600.

<sup>18</sup> *Sacerdotes tres, totidem fratres scholarum magistri et coadjutores duo*: on arrive au total de huit. M. l'abbé Chèvre, utilisant d'autres sources, en compte six. Cf. *Op. cit.*, p. 380.

<sup>19</sup> Note marginale: le P. Wittweiler, supérieur.

<sup>20</sup> La quatrième lettre du mot présente une difficulté de lecture. On suggérerait naturellement de lire *Stadthoff*, tout simplement, mais il nous est difficile d'admettre que la graphie qui nous embarrasse représente le son *t* ou *dt*; par contre, elle imite la façon gothique de transcrire *y*. *Stay* serait alors une déformation dialectale, propre au pays bâlois, pour *Stein*. Le dialecte bernois, où la vocalisation de *l* en *u* est courante, donne une autre possibilité de lecture: *Staubhoff* pour *Stallhoff*... Il arrive en effet au chroniqueur de faire des *u* bizarres, proches de la graphie qui fait problème.

De toute façon, le mot est germanique. S'en étonnera-t-on, si l'on sait que le terrain à bâtir, mis par la ville à la disposition des jésuites, s'appelait la Werckhoff? Le peuple de l'époque use déjà, à l'occasion, du français fédéral. Le témoin d'un procès qui habite Alle, parle des « gaste » (des hôtes) reçus dans une « sommer haus »... (cité par Diricq, *Maléfices et sortilèges. Procès criminels dans l'ancien évêché de Bâle pour faits de sorcellerie*. Lausanne 1910, p. 152.)

<sup>21</sup> Note marginale: les premiers maîtres.

élèves; la plupart, fils de bonnes familles allemandes ou bourguignonnes, avaient été mis en pension chez d'honorables citoyens. Son Excellence, durant ce temps, se mit à équiper d'ouvrages divers la bibliothèque de notre maison; enrichie finalement d'acquisitions quotidiennes, elle suffisait en tous cas aux besoins du collège.

### Année 1592

Nous manquions de place dans l'immeuble qu'on nous avait attribué pour nos cours; d'ailleurs, cette maison vétuste se lézardait. Le conseil de ville l'agrandit tout d'abord d'une annexe puis, comme la partie défectueuse s'était écroulée sous l'effet de pluies abondantes, on éleva une nouvelle construction.

Son Excellence avait pris à cœur<sup>22</sup> de nous bâtir à Porrentruy une magnifique résidence, qui devrait répondre le plus possible aux exigences de la compagnie. C'est pourquoi, s'associant le P. recteur comme compagnon de route<sup>23</sup>, il partit pour examiner un certain nombre de collèges de Souabe et du Tyrol<sup>24</sup>. En choisissant de visiter des écoles célèbres, il pensait améliorer, grâce aux réalisations les plus marquantes, le projet qu'il avait en tête. Il consacra donc deux mois à ce voyage; à son retour, sa générosité nous fit présent, pour l'honneur des saints mystères, de deux calices d'argent, de diverses étoffes de prix et d'ornements sacerdotaux; nos amis d'ailleurs ne se montraient pas avares de petits cadeaux de ce genre.

A l'église paroissiale, nos pères utilisaient la chapelle de Saint-Michel qui, mal construite, tombait en ruines; ils la rendirent à un culte plus digne, avec l'aide de prêtres et de citoyens qui contribuèrent aux dépenses nécessaires.

Lors de son passage, le P. provincial fixa le règlement du collège. Et déjà était revenu, au terme d'une année<sup>25</sup>, le moment de recommencer le cycle des cours. Le nombre des professeurs fut porté à cinq. C'est pourquoi s'ajouta aux classes existantes une cinquième,

<sup>22</sup> *Cum vero in animum induxisset*. Réminiscence possible de Plaute, *Rud.* 22 : *atque hoc scelesti in animum inducunt suum*, ou de Tite-Live, 2,54,5 : *ita in animum inducant*.

<sup>23</sup> *Assumpto itineris comite P. Rectore*. Réminiscence de Tite-Live, 26, 40, 11 : *assumpto comite Epicycle*.

<sup>24</sup> Le chroniqueur avait écrit Bavière, qui a été biffé et remplacé par Tyrol. Pour le même passage on a une note marginale : le prince voyage à la recherche de la meilleure formule pour un collège.

<sup>25</sup> *Anno vertente*. Expression cicéronienne, par exemple *Nat. deor.* 2, 53 : *anno fere vertente signiferum lustrat orbem*.

celle de rhétorique, où le P. Ernest Mayerhofer fut chargé de l'enseignement<sup>26</sup>. Dans la classe d'humanités, le P. Gérard Héron succéda au professeur Lusnickus. Afin d'honorer les jeunes gens, la générosité du prince octroya une forte somme, destinée à un prix pour chacune des cinq classes<sup>27</sup>. Un court dialogue, présenté sur une estrade avec des décors, recueillit les applaudissements; puis le professeur de rudiments<sup>28</sup> prononça un discours à l'église.

### Année 1593

Il y avait au collège cinq prêtres de la compagnie, trois professeurs laïques et autant de coadjuteurs: Thomas d'Hiretter, Christophe Öffner et Gaspard Metzger.

L'occasion fut saisie d'instruire le prochain. Tous les dimanches, et même de façon plus fréquente dans l'année, on commença de transmettre les premiers éléments de notre religion dans l'église principale de cette ville. Les habitants, dans leur ignorance, y trouvèrent un extraordinaire profit: ils progressèrent dans la pratique de la piété et de la foi authentiques. Nos pères se rendirent fréquemment dans les villages sujets où, après avoir introduit le catéchisme, trois des nôtres instruisirent les paysans et, avec l'approbation des curés, les amenèrent pas à pas à une connaissance plus claire de la religion catholique, de la vie chrétienne, de même qu'à la fréquentation des sacrements<sup>29</sup>.

Le catholicisme progressait à souhait. Mais nos élèves souffraient d'un inconvénient: excepté l'enceinte de leurs classes, ils n'avaient au collège aucun endroit pour tenir des réunions, célébrer les étapes de la vie du collège ou pratiquer les exercices de piété. La bienveillance du conseil de ville mit fin à ces désagréments; nous en obtînmes une salle à vrai dire distincte de l'école<sup>30</sup>, mais située en un lieu des plus plaisants de la ville. Aux environs de l'Ascension de Notre-Seigneur, l'argent recueilli permit de l'inaugurer, de l'agrandir et de l'aménager; le conseil de ville l'avait prévue pour y célébrer les offices du culte divin, de même que pour y exercer des activités scolaires.

<sup>26</sup> Note marginale : ouverture de la classe de rhétorique.

<sup>27</sup> Note marginale : des prix sont distribués grâce à la générosité du prince.

<sup>28</sup> C'est ainsi que nous croyons devoir traduire *a primario Professore*.

<sup>29</sup> Note marginale en français, écrite au crayon : catéchismes à la ville et dans les villages.

<sup>30</sup> C'était à la « maison de ville ». Cf. A. Chèvre, *Op. cit.*, p. 380.

A la même époque à peu près, c'est-à-dire le dimanche de Jubilate, alors que le père provincial visitait l'établissement, le fondateur lui remit l'acte de fondation du collège et les documents officiels, dont la compagnie prit possession.

Ainsi, du simple séjour de la Résidence (puisse cela valoir félicité et fortune aux gens de Porrentruy<sup>31</sup>), on passa au rang et à l'organisation d'un collège. Le premier recteur fut désigné en la personne de celui qui, jusqu'alors, avait exercé la fonction de supérieur, c'est-à-dire le P. Georges Wittweiler<sup>32</sup>; toutefois nous n'étions pas encore entrés en possession de la pension annuelle. De ce moment et jusqu'au début de janvier 1596<sup>33</sup>, l'attachement et la bienveillance de Son Excellence restèrent constants à notre égard.

Un grave conflit politique entre Son Excellence et les magistrats de Porrentruy, puis la guerre de Bourgogne déclenchée en 1595, interdirent que l'on pensât sérieusement à l'emplacement et à la construction du futur collège. Pendant ce temps-là, l'école garda toujours un effectif normal d'étudiants, qui se distinguaient et par leur naissance et par leur intelligence. Le collège rendait les services que l'on attendait de lui<sup>34</sup>. Cela jusqu'au début de l'an 1596.

A la fin de septembre 1596, par la mort de M. Gaspard Schenck, prieur de Miserez, la compagnie entra en pleine possession de tout le prieuré, avec ses revenus, ses droits et dépendances aussi bien dans la préfecture de Porrentruy qu'en Bourgogne<sup>35</sup>. Jusqu'alors, la pension ne nous avait jamais été payée, car le dit prieur en avait la jouissance à vie. Bien que, en 1593, la compagnie eût reçu la propriété entière et réelle de ce prieuré, elle n'en eut pas l'usufruit durant les deux ans qui suivirent, car le bail du précédent propriétaire n'était pas encore échu. L'an dernier donc, en 1596, la compagnie commença de jouir de la possession paisible de ce prieuré, avec tous ses revenus et usufruit, tant de la préfecture de Porrentruy que de celle de Bourgogne, que Son Excellence estima, en quote-part de la fondation, à deux cents florins<sup>36</sup>. Mais, afin que l'on puisse comprendre, dans

<sup>31</sup> *Quod fœlix ac fortunatum populo Bruntrutano*. Réminiscence d'une formule que cite Cicéron, *Div.* 1, 102 : *quod bonum, faustum, felix fortunatumque esset*.

<sup>32</sup> Note marginale : le P. Georges Wittweiler, premier recteur.

<sup>33</sup> Un grave malentendu, qu'on annonce ici par allusion, troublera cette année-là les relations entre le collège et le château.

<sup>34</sup> Note marginale : année 1694.

L'erreur d'un siècle est corrigée par un 5 figurant au-dessus du 6.

<sup>35</sup> Note marginale : M. Gaspard Schenck, prieur de Miserez, meurt en 1696 (sic).

<sup>36</sup> Note marginale : le prieuré nous est remis.

l'ordre chronologique, comment la compagnie entra peu à peu en possession de la propriété dans de meilleures conditions, il faut reprendre un peu plus haut<sup>37</sup> les événements qui, durant les années précédentes, n'ont pas été racontés et expliqués avec assez de clarté<sup>38</sup>.

En 1595, comme le P. Paul Hoffaeus, visiteur de la province, commençait sa tournée par ce collège, il se heurta à de sérieuses difficultés et surtout à celle que j'exposerai. Durant quelques années, Son Excellence dispensa généreusement à nos pères et à nos frères, en provenance de la table épiscopale, le nécessaire de chaque jour; mais cette manière de faire n'était pas exempte de difficultés; aussi le père visiteur jugea-t-il opportun, pour lever de nombreux inconvénients, de faire une autre proposition à Son Excellence qui, comprenant les raisons de la requête, y accéda sans difficulté. Le P. visiteur demandait que, à l'avenir, une somme précise fût versée au collège qui l'utiliserait pour les menus achats quotidiens, afin qu'il ne fût pas nécessaire d'importuner sans cesse les fonctionnaires de la cour pour des broutilles. Il fut décidé en conséquence que Son Excellence remettrait chaque année au collège les intérêts du bénéfice de dix mille florins achetés en 1594 pour la compagnie; en outre, à la demande de Son Excellence, le chapitre de Saint-Ursanne, de Delémont et le monastère de Bellelay paieraient annuellement au collège, à raison de dix boisseaux chacun, trente boisseaux d'épeautre, taxés deux cents florins comme participation à la fondation<sup>39</sup>. A cela, Son Excellence ajouterait, pendant un nombre défini d'années, jusqu'à ce que peu à peu la fondation soit entière, le vin nécessaire au collège, le bois, le beurre, la cire pour la chapelle, et quarante florins pour l'organisation graduelle de la bibliothèque. Plus à son aise grâce à ces mesures, la compagnie put prendre son essor habituel. Comme on l'a dit plus haut, il faut compter aussi le revenu total du prieuré de Miserez et cent florins que le chapitre de Delémont, par la vacance d'une prébende (selon une convention entre Son Excellence et les chanoines), commencera de payer en cette année 1597 et paiera toujours par la suite. De tout cela, il résulte que la compagnie, en cette année 1597, touchera mille florins sur les biens immobiliers de la fondation. Si à cela s'ajoutent des dettes de dix mille florins (d'un capital de quarante mille) que la république de Soleure sera tenue de payer à la

<sup>37</sup> *Repetenda sunt quædam paulo altius*. Réminiscence de Cicéron, *Off.* 1, 50 : *sed quæ natura principia sint... repetendum altius videtur*.

<sup>38</sup> Le chroniqueur fait son autocritique : excepté le sommaire, tout ce qui précède est de sa main.

<sup>39</sup> Note marginale : le chapitre de Saint-Ursanne et le monastère de Bellelay paient au collège dix boisseaux chacun.

toute prochaine fête de Saint-Nicolas, il manquera seulement cinq cents florins annuels pour constituer entièrement la fondation du collège, qui comprend deux mille florins par an<sup>40</sup>; ce même revenu de Soleure permettrait de réaliser en cinq ans la fondation tout entière, même si aucune autre recette ne s'y ajoutait<sup>41</sup>.

Enfin, selon la règle de la compagnie, le premier recteur de ce collège, le P. Georges Wittweiler, fut muté et remplacé le 14 mars de l'an passé 1596 par le P. Bartholomé Weldensis<sup>42</sup>; on craignit que Son Excellence ne prît ombrage de ce changement qui le privait de son confesseur et du prédicateur de sa cour, à la personne duquel il s'était attaché de façon prodigieuse. Grâce à Dieu, Son Excellence s'inclina de bon gré devant les mesures prises par nos supérieurs et conserva toujours les mêmes dispositions à l'égard de la compagnie. Le P. André Sylvius reprit la charge de confesseur et de prédicateur de langue allemande<sup>43</sup>. Cependant, vers la fin de l'an 1596, il arriva par malheur, à l'instigation de je ne sais quel conseiller<sup>44</sup>, que Son Excellence exigeât sérieusement de la compagnie certaines assurances et garanties concernant les charges et les fonctions dont la compagnie, d'ailleurs, tant ici qu'en d'autres endroits, s'acquitte en conformité avec sa règle; il s'agissait de l'entretien perpétuel de deux prédi-

<sup>40</sup> Note marginale : détermination des revenus.

<sup>41</sup> Note marginale : total de la fondation du collège.

Sur ces mots en ont été tracés d'autres, très légèrement, au crayon. Ils sont illisibles ; tout au plus croit-on lire encore : 2000 fl.

Le chroniqueur corrige-t-il en ce passage l'obscurité des précédents ? Si nous comprenons bien sa comptabilité, l'intérêt de dix mille florins (soit, à 5 %, cinq cents florins), les contributions de Saint-Ursanne, Delémont et Bellelay (soit deux cents florins), le subside à la bibliothèque (soit quarante florins), les cent florins du chapitre de Delémont, le rapport de Miserez ainsi que les fournitures en espèces, représentent une somme de mille florins.

L'intérêt de la dette de Soleure doit se monter à cinq cents florins (dix mille florins à 5 %), puisque le chroniqueur écrit que, si on l'additionne à ce qui précède, il manque seulement cinq cents florins aux deux mille de la fondation totale.

Les renseignements fournis à ce sujet par M. l'abbé Chèvre, *Op. cit.*, p. 379, ne concordent pas tout à fait avec ceux de la chronique. Il n'est pas question de Murbach dans la chronique, si ce n'est en 1607 où on signale que, sans préavis, l'abbé de ce monastère a versé au collège de Porrentruy huit mille florins en quote-part de la fondation. Nulle trace dans la chronique d'une prébende de Moutier-Grandval, et les contributions fournies par monastères et chapitres ne concordent pas d'une source à l'autre. Beau champ d'investigation pour un chercheur, sans doute, mais ce genre de problèmes, nous l'avouons, n'excite guère notre courage.

<sup>42</sup> Note marginale : le P. Bartholomé Weldensis, recteur.

<sup>43</sup> Note marginale : le P. André Sylvius, prédicateur de la cour.

<sup>44</sup> *Nescio quo auctore vel suasore*. Réminiscence de Cicéron, *Off.* 3, 109 : *huius deditiois ipse Postumius, qui dedebatur, suasor et auctor fuit.*

A plusieurs reprises, la chronique laisse entendre qu'il existait à Porrentruy, voire même au château, des gens usant de leur influence contre les jésuites (cf. chronique des années 1598 à 1600, et 1607).

cateurs, l'un de langue allemande, l'autre de langue française<sup>45</sup>, de la prise en charge des pensionnaires de cours de morale et de philosophie, ministères qui nous vaudraient à la fois le mérite et l'admiration, mais qui ne pouvaient s'exercer avant que ne fussent construits les édifices nécessaires à la compagnie<sup>46</sup>. Notre P. visiteur répondit, en s'expliquant longuement, que ces vœux ne pouvaient se réaliser aisément, parce qu'ils étaient contraires en partie à l'acte de fondation, en partie à la règle de la compagnie<sup>47</sup>; que, par conséquent, la compagnie demandait que Son Excellence renonçât à des requêtes de cet ordre; que, en d'autres circonstances, on pourrait croire que Son Altesse voulait offrir à la compagnie un prétexte honorable pour quitter l'endroit<sup>48</sup>. Son Excellence réagit tout d'abord avec violence à cette réponse, à la fois vexé et désorienté; mais après qu'il se fut ressaisi, il manda le recteur du collège et son confrère<sup>49</sup> pour leur expliquer son point de vue: il n'avait jamais eu l'intention, ni pour lui ni pour les siens, de demander quelque chose qui contredît la règle de la compagnie; il espérait donc que la compagnie pardonnerait à son ignorance; il se déclarait satisfait des membres de la compagnie; il n'avait pas de plus grand plaisir que de voir chaque jour s'exercer en ces lieux, avec un si grand profit, les activités de la compagnie et surtout celle qui visait à instruire l'élite de la jeunesse. Pour faire bonne mesure et sans contre-partie, il ajouta qu'il donnait à la compagnie, afin qu'ainsi elle entretînt plus facilement son personnel, les dépendances du prieuré de Miserez qui se trouvaient en Bourgogne<sup>50</sup>

<sup>45</sup> Note marginale : Son Excellence exige des assurances concernant les prédicateurs.

<sup>46</sup> Note marginale : Son Altesse exige certaines choses contraires à nos droits. D'où un affrontement (*offensa*) qui se termine bien.

Il faut entendre par « bien » : à la satisfaction des jésuites...

<sup>47</sup> En quoi les exigences de Blarer contredisent-elles l'acte de fondation ou la règle des jésuites ? Le chroniqueur lui-même avoue que les ministères en cause s'exercent en conformité avec les usages de la compagnie. Ce qui pouvait créer des difficultés c'était, en plus du problème des pensionnaires (cf. A. Chèvre, *Op. cit.*, p. 380), l'entretien de deux prédicateurs, en dépit de l'engagement pris par les jésuites en 1590. Une note marginale (cf. note 45) renforce cette impression, de même que les excuses de Blarer, qui ne veut exiger l'impossible « ni pour lui, ni pour les siens ».

<sup>48</sup> *Alias videri posse, ac si sua Celsitudo honestam vellet Societati offerre occasionem discedendi ex hoc loco.*

Le visiteur, connu pour son franc-parler, dépasse ici les bornes.

<sup>49</sup> Il s'agit sans doute du visiteur.

<sup>50</sup> Note marginale : produit du prieuré de Miserez en Bourgogne. Une autre main a ajouté au crayon : attribué sans contre-partie à la compagnie pour faire bonne mesure.

Le scoliaste s'inspire du texte en le déformant : il écrit *auctuarii* au lieu de *auctarii*.

(Son Excellence voulait auparavant estimer séparément cette partie du domaine). Dans un passé récent, Son Excellence avait tenu des propos identiques<sup>51</sup> en présence de Son Excellence Mgr Jean-Georges Halweil, doyen de l'église de Constance. Plus que jamais vit l'espoir de construire le collège, l'église et les classes.

Son Excellence affirma qu'il commencerait les travaux cette année: auparavant il n'avait pas les fonds, qu'il avait réunis depuis peu. Finalement, après de longs atermoiements, le projet de Son Excellence reçut l'approbation du P. visiteur. Il n'y eut plus qu'à attendre qu'on se mît à l'ouvrage. Cela jusqu'au début de mars 1597.

Que cet événement apporte bonheur, faveur et heureuse fortune<sup>52</sup> aussi bien à notre compagnie qu'à l'évêché de Bâle tout entier et à la république de Porrentruy: le 27 août 1597 eut lieu la pose de la première pierre aux fondations de la nouvelle église de la compagnie<sup>53</sup>. Le fondateur, l'évêque de Bâle en personne, présidait la cérémonie solennelle qui fut rehaussée de chants. La reconnaissance et l'allégresse de la compagnie et de la cité tout entière se renforcèrent d'une homélie pleine de feu et d'inspiration. Le respectable vieillard attesta — puisque, dans sa principauté et dans l'évêché de Bâle, le premier et le plus grand des devoirs était pour lui d'obéir à Dieu et de répandre la religion catholique — qu'il désirait avec force extirper de son territoire les opinions perverses<sup>54</sup>, qu'il désirait finalement, ce qui est l'essentiel, que tous les jeunes gens, jeunes filles, adultes et vieillards dépendant de lui, imprégnés de préceptes et de mœurs salutaires, fortifiés par les sacrements et sortis du cours de cette vie pour l'éternité, y vécussent dans la joie et le bonheur avec le Christ; et d'exhorter ensuite tout le monde, et de prier surtout les Bruntrutains de se souvenir dans quel but il élevait à ses frais ce temple et ce collège; bien que, à l'évêque consacrant une église ou bénissant une première pierre, le pontifical romain prescrivît d'exhorter le peuple à donner quelque argent, il ne voulait rien leur demander de pareil. Prenant Dieu à témoin, lui qui voit avec netteté les ressorts les plus secrets de sa volonté, il attendait des fidèles une seule chose, c'était de conserver d'un cœur sincère la foi et l'enseignement que suit l'Eglise de Rome et que nos ancêtres, dans leur insigne piété, ont

<sup>51</sup> *Hæc eadem*, écrit le chroniqueur, sans que l'on puisse déterminer s'il pense à la conversation de Blarer avec les jésuites ou à celle avec Halweil.

<sup>52</sup> *Quod igitur fœlix, faustum, fortunatumque*. Cf. note 31.

<sup>53</sup> Note marginale: pose de la première pierre de l'église le 27 août 1597 par M. le Fondateur lui-même.

<sup>54</sup> *Pravarum opinionum stirpes prorsus evelli*. Réminiscence de Cicéron, *Tusc.* 3, 2: *opinionibusque depravatis*.

transmis entiers et sans taches; il demandait — à cela tendaient ses paroles et ses actes — que nulle discorde religieuse, nul désaccord de volontés, nulle différence de mœurs ou de vie ne vînt troubler l'harmonieuse entente des magistrats et de leurs concitoyens<sup>55</sup>. Qu'il fût enseveli dans cette église — ce qu'il souhaitait avant tout —, ou qu'il lui arrivât de mourir et d'être enterré ailleurs avant qu'elle ne fût construite, il suppliait et adjurait tous ceux qui pénétreraient dans ce sanctuaire d'intercéder auprès de Dieu, afin qu'Il reçût dans le séjour des bienheureux l'âme du fondateur délivrée du feu du purgatoire<sup>56</sup>. Ces propos pénétrèrent d'autant mieux les cœurs de l'auditoire qu'ils manquaient d'apprêt<sup>57</sup>, mais abondaient en piété chrétienne.

Et puisque cette année, l'arrivée du froid interdit de travailler avec du ciment au-delà de l'avent, le mur de l'église ne fut élevé qu'à la hauteur de huit pieds au-dessus du sol.

### Année 1598

Au début de 98, durant l'hiver, les matériaux furent amenés avec diligence; aux premiers jours du printemps et durant toute l'année, les ouvriers s'employèrent avec un tel zèle qu'ils entourèrent d'un mur tout l'espace qui, à l'extérieur des remparts de la ville, avait été assigné au collège.

Mais, pour que des débuts si prometteurs n'inspirassent pas à nos religieux de hauteur, le Dieu de miséricorde permit pour notre abaissement et notre progrès spirituel qu'un père, du nom d'Etienne Bertin — pendant près de huit ans, par ses sermons, il avait mérité de façon particulière la reconnaissance de cette ville —, fût l'objet de ragots outrageants de la part d'une pénitente mariée à laquelle, en raison des haines qu'elle entretenait ouvertement<sup>58</sup>, il avait refusé l'absolution sacramentelle. Cette femme accusait le père d'avoir tenté de la violenter dans une maison proche du collège<sup>59</sup>.

La calomnie tout d'abord se répandit de façon insensible et si discrète que seul un petit nombre de femmes l'apprirent de la bouche

<sup>55</sup> Allusions au fait que la réforme avait eu, dans un passé récent, d'assez nombreux adeptes, même parmi les membres des autorités de Porrentruy.

<sup>56</sup> Note marginale : exhortation de Son Altesse aux Bruntrutains.

<sup>57</sup> *Quo minus artis habuit* : la satisfaction du théologien n'efface pas la grimace du rhéteur.

<sup>58</sup> *Propter inimicitias publicas quas exercebat*. Réminiscence de Cicéron, *Cæcil.* 13 : *inimicitias exercere videare*.

Note marginale : attaques contre le P. Etienne Bertin, prédicateur.

<sup>59</sup> Note marginale : calomnie honteuse contre un des nôtres.

même de la diffamatrice; enfin, comme c'est le cas d'ordinaire, ces bruits infamants prirent en se répandant des forces<sup>60</sup> si grandes que tout le monde en parlait. La rumeur en parvint, grâce à des amis de la compagnie, au recteur du collège.

On demande à Son Excellence d'ouvrir, en tant que prince, une enquête sur les responsables de la diffamation, ce que les appariteurs accomplirent avec diligence. La diffamatrice elle-même est arrêtée. En divers interrogatoires, elle soutient la véracité des propos qu'elle a répandus sur le père. Mais, dans le cours de l'instruction, elle se contredit tant de fois (tout avait été consigné) que Son Excellence, rempli d'indignation à cause de l'exemple donné, s'employa à ce qu'elle fût mise en accusation par son Fisc<sup>61</sup> sous le chef de crime capital; il voulut la faire emprisonner, mais les amis et les proches de la diffamatrice, qui comptaient parmi les notables<sup>62</sup> de cette ville, s'engagèrent en sa faveur pour une somme de trois mille florins<sup>63</sup>, afin que Son Excellence n'appréhendât point de la voir fuir.

Dans l'intervalle, comme la femme demeurait ferme en son mensonge, on fixe une date, on réunit vingt-quatre juges de divers endroits<sup>64</sup>; sous les yeux de spectateurs venus de toutes parts, on délibère en plein air au marché. En premier lieu, on argumente pour savoir s'il s'agit d'une cause civile ou criminelle. Selon la coutume locale, le corps des magistrats donna d'abord son avis: il s'agissait d'une cause criminelle. Cependant, lorsqu'il fallut le prouver, deux

<sup>60</sup> *Tantas vires acquisivit eundo*. Réminiscence de Virgile, *Æn.* 4, 175 : *viresque acquirit eundo*.

<sup>61</sup> *Tanquam ream capitis accusari a Fisco suo curaverit*. Dans quel sens le chroniqueur emploie-t-il le mot *fisc*? Il semble bien que l'on fasse allusion à une sorte de ministère public. Dans Littré, on lit sous l'adjectif *fiscal* : Anciennement. Procureur fiscal, avocat fiscal, nom d'officiers des justices seigneuriales qui y remplissaient les fonctions de ministère public, et veillaient aux droits du seigneur et aux intérêts communs à toute la seigneurie.

Dans un roman fameux publié en 1623, Sorel écrit : « Quant au Procureur fiscal il ne voulut point faire la poursuite... » (Romanciers du XVII<sup>e</sup> siècle, *Histoire comique de Francion*, Bibliothèque de la Pléiade, p. 87 ; voir aussi la note de l'éditeur relative au passage, p. 1363).

<sup>62</sup> La diffamatrice n'appartenait donc pas au menu peuple. Y aurait-il à cette malheureuse affaire un dessous politique? En 1598, en effet, la tension entre Blarer et les autorités de Porrentruy (la chronique de 1593 y fait déjà allusion) atteint son plus haut point (cf. A. Chèvre, *Op. cit.*, pp. 235 et suiv.). Aurait-on voulu, par le biais de ses protégés, susciter au prince des ennuis supplémentaires, alors que Blarer, aux prises avec les Bruntrutains, se débat en outre avec les Bernois au sujet de Bienne? (cf. A. Chèvre, *Op. cit.*, pp. 284 et suiv.)

<sup>63</sup> La somme, coquette (elle suffirait à entretenir le collège pendant dix-huit mois !) en dit long sur la qualité des appuis dont jouit cette femme.

<sup>64</sup> Sur l'organisation de la justice, voir A. Chèvre, *Op. cit.*, pp. 332 et suiv. L'ouvrage de Diricq (cf. note 20), par trop préoccupé de l'anecdote, n'offre pas de véritable synthèse.

des magistrats revinrent sur leurs affirmations antérieures: interrogés en présence des vingt-quatre juges, ils déclarent, après avoir prêté serment, que jamais ils n'ont jugé criminelle cette affaire<sup>65</sup>. Ainsi, contre toute attente et contre tout espoir, cette première action accrut l'audace de nos adversaires<sup>66</sup>, et Son Excellence, en même temps que les siens, en fut confondu.

Une seconde date fut donc fixée pour la reprise des débats, où les vingt-quatre juges déclarèrent la cause criminelle. Contre ce jugement, la partie adverse en appela à l'instance supérieure, à Spire.

Durant tout ce temps, la compagnie resta suspendue à sa croix, et cela jusqu'au début de l'an 99.

### *Année 1599*

Cette année 99, comme si elle allait mettre un terme aux persécutions contre la compagnie en même temps qu'au siècle écoulé, ne paraît pas avoir été pour nous d'un cours trop funeste en cette ville. En effet, la construction de la nouvelle église avança tellement que le toit, surmonté lui-même d'une tour de bois, fut mis en place. Quant à la poutraison du collège, on en commença et on en acheva presque l'exécution; dès lors, on songea sérieusement, et on y travailla avec ardeur, à placer la toiture l'année suivante.

Le maître-autel, qui sera consacré à la Vierge, fut remis à des sculpteurs qui, pour quatre cents florins, en assureront la facture<sup>67</sup>.

La piété populaire (c'est là une constatation qui étonnera), non seulement ne se ressentit en rien de l'infamie qu'on faisait peser sur la compagnie, mais elle en fut accrue, comme en peuvent témoigner de nombreuses confessions et communions. Car, à la Toussaint, on dénombra environ six cents fidèles et, durant les fêtes de Noël, plus de sept cents qui, purifiés par la confession, reçurent en notre petit sanctuaire le réconfort du pain céleste. A ce compte, on estime qu'il faut ajouter une centaine de personnes qui communierent à la paroisse.

En haine de ces actes de piété, l'ennemi du genre humain, par l'intermédiaire de ses ministres, forgea une nouvelle calomnie infa-

<sup>65</sup> Voulai-ils protéger la diffamatrice? L'appel au tribunal d'empire, à Spire, n'existe pas en matière criminelle: si la femme est condamnée selon une procédure criminelle, elle ne pourra en appeler qu'à la clémence du prince-évêque.

<sup>66</sup> Le pluriel suggère-t-il l'existence d'une cabale?

<sup>67</sup> Note marginale: prix du maître-autel.

mante contre la compagnie<sup>68</sup>. En effet, une femme mariée des environs, dénuée de toute honte et plus répugnante que Thersite (les hérétiques<sup>69</sup>, à ce qu'on raconte, lui avaient fait la leçon), répandit le bruit que des jésuites avaient tenté de la violenter dans une forêt voisine<sup>70</sup>. La rumeur en parvint, grâce à des amis, au recteur du collège. Sans perdre un instant, il demanda à Son Excellence qu'on enquêtât jusqu'à ce que la vérité soit faite; la justice s'activa si bien que, mise sur les traces de la vérité, elle la découvrit bientôt. C'est pourquoi la diffamatrice fut contrainte, au marché et un jour de marché, à rétracter devant tout le monde les bruits qu'elle avait lancés sur la compagnie et à témoigner qu'ils ne reposaient sur rien<sup>71</sup>. En un document revêtu du sceau de la ville, le corps des magistrats attesta publiquement l'innocence de la compagnie en cette affaire.

Selon son habitude, la compagnie continua de travailler au salut de tous, attendant la fin de la calomnie dont on l'avait salie en 98.

Pendant ce temps, quatorze personnes vivent au collège, auxquelles s'ajoute, venant de Milan, Pierre Ubelot, envoyé ici pour s'y refaire la santé. Il la recouvra aussitôt au point que Son Excellence de Bâle lui conféra le sacerdoce, bien que ce ne fût pas l'époque des ordinations<sup>72</sup>. Avec succès, le jeune prêtre voua son zèle à la mission de Pontarlier.

Cette ville de Bourgogne se trouve sur le territoire des Bernois<sup>73</sup>; en 98 et en 99, les magistrats et les notables demandèrent avec insistance au recteur de Porrentruy, pour l'avent et le carême, un prédicateur qu'ils obtinrent sans peine. Vu la bienveillante sympathie des gens de Pontarlier à l'égard de la compagnie, vu surtout leur désir d'écouter nos pères, qu'ils n'avaient jamais vus auparavant, on ne pouvait sans impiété et sans encourir de blâme refuser d'accéder à leur requête. Et ce ne fut pas en vain, car, dès ce moment-là, le changement intervenu dans les mœurs du lieu fut tel que les magistrats en sont remplis d'étonnement et qu'ils en témoignent par écrit au recteur.

<sup>68</sup> Note marginale : seconde calomnie.

<sup>69</sup> En propageant une nouvelle calomnie, voulait-on donner du corps aux accusations lancées par la bourgeoise de Porrentruy ? N'y a-t-il entre les deux affaires qu'une coïncidence ? Les calomnies auraient-elles à la fois des relents politiques et religieux ?

<sup>70</sup> Note marginale : calomnie honteuse et indigne.

<sup>71</sup> Note marginale : la diffamatrice est contrainte à rétracter publiquement.

<sup>72</sup> Note marginale : le P. Pierre Ubelot ordonné prêtre après qu'il eut recouvré la santé.

Les ordinations avaient lieu dans la règle aux Quatre-Temps.

<sup>73</sup> La Bourgogne (actuelle Franche-Comté) était espagnole, mais placée sous le protectorat des cantons helvétiques. Les Bernois cachaient si peu leurs visées d'annexion que le chroniqueur, sans malice, leur inféode Pontarlier.

Notre école prospère grâce aux talents des jeunes nobles allemands qui la fréquentent; le nombre de nos élèves se limite à deux cent cinquante; par sa proximité, l'école de Besançon, élevée et ouverte l'année dernière par la compagnie, attira vers elle quelques étudiants<sup>74</sup>. Tout le reste se maintint dans l'état de l'année dernière. et cela jusqu'en l'an six cent.

### *Année 1600*

Cette six centième année, la première du siècle, mit un terme à la calomnie qui, lancée deux ans auparavant contre l'un de nos pères et contre la compagnie, en ternissait la réputation sans qu'il y eût faute de leur part. Nous en avons dit plus long à ce sujet en 98.

Dans l'action judiciaire se manifesta d'une part l'amour tout à fait admirable et singulier de Dieu pour la compagnie, et, d'autre part, sa sollicitude à l'égard de nous tous. Car notre diffamatrice et ses partisans s'étaient attiré la sympathie de tout le monde<sup>75</sup>, et même des juges (la plupart lui étaient parents) au point que même les appariteurs de Son Excellence, à l'exception d'un seul, inclinaient à la solution suivante (à l'insu cependant de Son Excellence): le prince persuaderait au recteur du collège de se satisfaire d'une rétractation ne portant pas sur le fond de l'affaire, de façon que la menteuse ne fût pas notée d'infamie mais que, en considération de sa famille, on satisfît les gens par quelques vagues paroles sans rapport avec le sujet, et que l'on évitât ainsi les désagréments que l'on redoutait<sup>76</sup>.

Un fait nouveau se produisit: au moment où déjà les vingt-quatre juges se trouvaient réunis, Dieu permit pour le bien de notre compagnie que cette femme en arrivât à un tel degré d'arrogance qu'elle ne voulut ni consentir au rétablissement d'une bonne réputation, ni même laisser conclure les arrangements les plus favorables et les plus équitables. En conséquence, à la demande du recteur, on va au tribunal où siègent les vingt-quatre juges. La femme, qui doit être

<sup>74</sup> Note marginale : l'effectif des classes baisse de cinquante élèves à cause du collège de Besançon.

<sup>75</sup> A nouveau se manifeste la puissance du clan qui soutient la diffamatrice. Que faisait Blarer pour protéger les jésuites ? La chronique est muette à ce sujet. Imaginera-t-on l'énergique souverain, affalé sur son prie-Dieu, n'opposant à la malveillance que des oraisons, espérant d'une ordalie hasardeuse la chasteté de l'un reconnue, et l'impudence de l'autre fustigée ?

<sup>76</sup> On comprend que les jésuites, sollicités peut-être en coulisse de consentir à un tel arrangement, n'aient pu l'accepter : dans pareil litige, un compromis blanchit-il l'accusé ?

jugée selon la procédure criminelle, comparaît avec son mari et son avocat. De part et d'autre, on argumente de façon serrée. Mais c'est merveille de dire avec quel éclat l'iniquité témoigna contre elle-même: alors que cette femme sans honte et sans conscience était venue avec effronterie pour discréditer notre père et notre compagnie, elle fut dès le début de l'audience confondue sur ses propres paroles, sur ses propres aveux, sur ses contradictions multiples<sup>77</sup>. Les nombreux assistants, remplis de stupeur, chargeaient d'imprécations la menteuse.

En conséquence, elle fut sur-le-champ condamnée à retirer ses paroles, à faire une rétractation publique, au paiement de tous les frais et à l'exil perpétuel.

Convoqué par le crieur public, le peuple entendit le 5 juin la lecture de la rétractation. Les juges demandèrent ensuite à la femme pourquoi elle avait sali la réputation de notre père<sup>78</sup>. Alors qu'un greffier recueillait ses propos, elle avoua sans contrainte, et tout en larmes, devant tout le monde, qu'elle avait agi par rancune contre notre père, qui lui avait refusé l'absolution, en raison des haines qu'elle entretenait ouvertement. Cela se trouve confirmé par un certificat que les magistrats et les juges délivrèrent à la compagnie. Alors que cette femme déséquilibrée avait subi pareille humiliation, les amis de la condamnée et tous les juges sollicitèrent le P. recteur d'intercéder auprès de Son Excellence Mgr l'évêque, afin d'en obtenir que l'exil fût commué en une autre peine. Volontiers, le recteur donna satisfaction à cette demande et obtint la faveur souhaitée. Ainsi la compagnie fut délivrée de la croix à laquelle, en ce lieu, elle était restée suspendue pour le scandale et le chagrin d'un grand nombre.

Le jugement rendu et, selon l'usage, publié dans les environs, une peur si grande, en même temps que le respect à notre égard, saisit presque tous les gens, que, par la suite, personne ne se risqua facilement à tenir des propos semblables contre la compagnie et contre la vérité.

Afin que le père ne fût pas chaque jour exposé aux regards de ceux que son mérite avait si totalement humiliés et confondus, et afin que tous pussent se réconcilier avec le collègue, il fut envoyé dans nos écoles de Bourgogne.

La veille de la Toussaint, on mit sans difficulté le toit du nouveau collègue, dont les fondations avaient été posées l'année précédente<sup>79</sup>. Son Excellence veillera à ce que chaque jour voie quelque

<sup>77</sup> Note marginale : fin de la calomnie.

<sup>78</sup> *Qua de causa Patri nostro hanc infamiam aspersisset*. Réminiscence de Cornelius Nepos, *Alc.* 3, 6 : *aspergebatur etiam infamia*.

<sup>79</sup> Note marginale : pose du toit du collègue la veille de la Toussaint 1600.

chose mené à bien à l'intérieur de l'édifice. Le reste demeure dans le même état que l'an écoulé; cela jusqu'en 1601.

### Année 1601

Cette six cent unième année, par son début et par son cours, a paru pour la compagnie un heureux présage au seuil du siècle. La hargne des ennemis de la vérité, comme celle des adversaires<sup>80</sup> de la compagnie, s'est affaiblie et s'est éteinte: on dirait qu'avec le siècle sont nés dans cette ville des hommes nouveaux. La procédure judiciaire a ébranlé rudement les méchants: ceux qui, se prévalant de la ruse, de l'hérésie et du mensonge, paraissaient nés et formés pour calomnier de façon malhonnête notre compagnie, ont appris depuis peu, la tête basse, à mettre à leur langue le frein<sup>81</sup> de la raison et de la vérité, s'ils s'avisent encore de mal parler de la compagnie. La sentence prononcée l'an dernier par les vingt-quatre juges a eu d'heureux effets: prenant la défense de la compagnie, elle en a prouvé l'innocence en confondant nos calomniateurs, suscitant ainsi une telle épouvante que, depuis peu, nous vivons dans la tranquillité et la paix selon notre règle, ce qui nous permet d'étendre avec ardeur le champ de nos divers ministères.

Nous sommes maintenant quinze, dont huit prêtres — parmi lesquels on compte trois précepteurs — deux professeurs et cinq coadjuteurs pour les affaires temporelles, assumant les mêmes fonctions que les années précédentes. L'école conserve son habituelle prospérité; une noblesse nombreuse la fréquente: les nobles, en plus des barons et d'un comte, dépassent la cinquantaine. C'est de leur formation que dépend presque la conversion de l'Alsace tout entière.

Pour la consolation des générations futures, ou même pour exciter leur zèle, il ne faut pas manquer l'occasion de rappeler ici la sollicitude à l'égard des pauvres. On doit mettre en lumière le fait que l'on a obtenu une bourse annuelle pour nos étudiants pauvres. En effet, un docteur en droit, Servatius Finguerlin, de pieuse mémoire, conseiller de Son Excellence l'évêque de Bâle, légua à nos fondateurs deux mille livres en monnaie bâloise, sur lesquelles cent livres de rente sont payées chaque année au recteur du collège, afin qu'à son gré il les distribue et les dépense en faveur des étudiants pauvres qui

<sup>80</sup> On remarquera le pluriel.

<sup>81</sup> *Effrenem suam linguam... freno compescere discant.* Réminiscence de Plaute, *Pœn.* 1035 : *linguam conpescas face.*

montrent suffisamment d'application<sup>82</sup>. De même, on obtint cette année du noble seigneur Rudolf, baron de Bolweil, gouverneur d'Alsace, qu'il entretînt dans notre école trois jeunes gens se destinant à l'état ecclésiastique. Par la douceur, Son Excellence l'évêque de Bâle fut amené en outre à ce que, chaque semaine, il veille à faire distribuer à nos étudiants pauvres une quantité déterminée de pain<sup>83</sup>, de telle sorte que, pour eux seuls, quatorze boisseaux de blé ne suffisent pas pour l'année<sup>84</sup>; à cela s'ajoutent les aumônes ordinaires et communes que, deux fois par semaine et depuis de nombreuses années, Son Excellence a pris l'habitude louable de distribuer à tous ceux qui le sollicitent; chaque année, deux cents boisseaux de blé sont prélevés pour cette aumône<sup>85</sup>. Dans cette région, le boisseau équivaut à la mesure suffisant à nourrir une personne pendant un an.

L'aménagement intérieur de l'église et du nouveau collège se poursuit chaque jour; quant à l'extérieur, on peut dire qu'il est terminé.

Cette année, un jubilé a été concédé par le pontife romain aux catholiques de Suisse et de l'Evêché de Bâle, à l'instance de Son Eminence le nonce apostolique, qui réside habituellement à Lucerne<sup>86</sup>. Dans cet évêché, tous purent profiter de ce jubilé en visitant, après avoir reçu les sacrements de pénitence et d'eucharistie, une église déterminée et en y récitant, sept jours différents et spécifiés, cinq Pater et Ave pour la rémission des péchés, pour la conservation de la paix entre princes chrétiens, pour l'extirpation des hérésies et l'exaltation de l'Eglise catholique.

C'est tout jusqu'en 1602.

### Année 1602

En ce lieu, l'an 1602 fut favorable à la compagnie; il s'écoula tout entier dans la paix et la tranquillité; la persécution et la diffamation ont enfin cessé; chez de nombreuses personnes, le respect et

<sup>82</sup> Note marginale : année 1597.

On veut dire sans doute que le legs date de cette année-là. Une autre main a ajouté : legs constitué par une rente en faveur des étudiants pauvres.

<sup>83</sup> Phrase étrange : *Inductus est præterea suaviter Rdmus Episcopus Basileensis ut singulis hebdomadis tantum panis in nostros pauperes scholares erogari curet...* La tournure passive comporte quelque chose de désobligeant à l'égard de Blarer, comme si l'on avait dû lui forcer la main ; l'adverbe *suaviter*, d'ailleurs, ne corrige nullement cette impression.

<sup>84</sup> Note marginale : l'évêque donne du blé (nous ne sommes pas sûr de lire correctement ce mot) aux étudiants pauvres.

<sup>85</sup> Note marginale : en blé.

<sup>86</sup> Note marginale : jubilé.

la considération pour la compagnie ont augmenté. Comme jusqu'à présent, le collège a entretenu durant l'année presque toujours quinze personnes, au nombre desquelles figurent neuf pères — dont quatre ont enseigné au collège — et cinq coadjuteurs temporels.

Pendant six semaines environ, un père<sup>87</sup> accompagna les visiteurs de l'évêché: cédant enfin aux conseils de nos pères<sup>88</sup>, Son Excellence de Bâle, après de nombreuses années où nulle visite n'avait été faite, avait envoyé avec pleins pouvoirs des visiteurs à travers l'évêché, afin d'inspecter et de réformer les églises et les paroisses selon les décrets du Concile de Trente<sup>89</sup>. A peine avaient-ils parcouru le tiers du diocèse — non sans profit et avec l'approbation enthousiaste des gens de bien — que la chambre impériale d'Ensisheim, contre la coutume, contre les canons et la pratique de l'Eglise (c'est en ces termes, en effet, que le Souverain Pontife Clément VIII écrivit à la dite chambre), voulut adjoindre aux visiteurs un commissaire séculier pour les affaires temporelles<sup>90</sup>; au nom de l'empereur, on prétendait contrôler les comptes pour savoir ce que donnait et recevait chaque église. En effet, à Ensisheim, on affirmait que l'empereur avait droit de regard en ce domaine. Comme l'évêque ne voulait en aucun cas tolérer ces prétentions qu'il jugeait contraires aux canons de l'Eglise, la visite fut interrompue et notre père rentra, qui préparait par la prédication le peuple à cette visite, et par le catéchisme l'instruisait à bien recevoir le sacrement de confirmation<sup>91</sup>.

Quant à la construction, rien de mémorable ne fut accompli; à cause du manque de matériau, et pour des raisons impérieuses<sup>92</sup>, on suspendit durant quelques mois les travaux d'achèvement du nouveau collège. Pour le reste, l'année ne se distingua nullement de la précédente: rien ne fut changé, rien ne fut innové.

<sup>87</sup> C'était le P. André Sylvius.

<sup>88</sup> La compagnie fut-elle la mouche du coche? Il semble bien que Blarer ait montré peu d'empressement à entreprendre les visites de paroisses. L'adverbe *tandem* témoigne en ce cas précis d'un zèle épiscopal un peu tiède et d'une sainte impatience des jésuites.

<sup>89</sup> Note marginale : visite du diocèse.

<sup>90</sup> Note marginale : la chambre impériale d'Ensisheim s'efforce d'adjoindre aux visiteurs un commissaire séculier.

<sup>91</sup> Si les relations entre Porrentruy et Ensisheim manquaient de cordialité (cf. A. Chèvre, *Op. cit.*, pp. 190 et suiv.), on s'étonne de l'intransigeance de Blarer en cette affaire. Son caractère n'explique pas tout, d'autant plus qu'il a accepté, même demandé, lors d'une visite précédente, le commissaire qu'il juge tout à coup intolérable. Les jésuites, qui ont conseillé la visite, inspirent-ils la forme qu'elle doit revêtir?

<sup>92</sup> Sans doute le manque d'argent. On engloutit à l'époque dans les mines plus d'argent qu'on en extrait de minerai. (cf. A. Chèvre, *Op. cit.*, pp. 362 et suiv.)

Pour la compagnie et son ministère, l'année 1603 s'écoula avec le même bonheur que 1602. Nous avons été quinze au plus. Deux mutations intervinrent, celle d'un père et celle d'un frère. Des supérieurs, tous deux obtinrent la permission de se retirer dans leur famille en Bourgogne<sup>93</sup>. L'un, les calamités de l'époque l'avaient associé, neuf ans auparavant, à d'autres exilés de France; tant à Spire qu'en cette ville, il avait été huit ans sacristain; quant au second<sup>94</sup>, ordonné prêtre à Porrentruy, où il avait recouvré la santé qu'il avait perdue en Italie, il fut renvoyé également en Bourgogne. Lui succéda un autre prêtre de Bourgogne, le P. Balthasar Chavassius qui, aux quatre vœux, joignait une belle réputation de science<sup>95</sup>. D'Allemagne nous arriva un autre frère, de sorte que le collège abrita presque toujours quinze personnes<sup>96</sup>.

Le nombre des classes n'a pas changé. A titre privé pourtant, quelques jeunes gens ont étudié les cas de conscience, afin de ne pas aborder la prêtrise dans une ignorance complète.

Le peuple tire de notre ministère un profit qui peut se mesurer à ceci: aux fêtes principales, plus de mille fidèles se sont confessés et ont communie; autrefois, avant notre arrivée, à peine distribuait-on la communion en dehors de Pâques.

Pour la compagnie, qu'ils s'efforcent d'obliger, les magistrats manifestent d'assez bonnes dispositions<sup>97</sup>. Son Excellence notre fondateur a pour elle des sentiments toujours égaux; il nous aime d'un cœur sincère et souhaite nous faire connaître toujours plus. Une nouvelle fois, le P. recteur obtint cette année de Son Excellence quelques bichets de froment pour nos étudiants pauvres. A leur intention, Son Excellence met désormais à la disposition du recteur seize bichets de froment<sup>98</sup>; il fait moudre le grain au château et, chaque semaine, l'école prend livraison des pains. Un père a charge de les distribuer aux étudiants pauvres qui se signalent par leur application. Au nombre de cinquante environ, ils ne sont astreints qu'à une obligation: ils se réunissent chaque jour et étudient durant une heure aussi bien le plain-chant que la polyphonie<sup>99</sup>. Car si grande était l'ignorance du

<sup>93</sup> Faut-il comprendre qu'ils quittent la compagnie ?

<sup>94</sup> Il s'agit sans doute du P. Pierre Ubelot (cf. chronique de l'an 1599).

<sup>95</sup> Note marginale : le P. Balthasar Chavassius envoyé de Bourgogne.

<sup>96</sup> Note marginale : quinze personnes au collège.

<sup>97</sup> *Satis bene affectus est.*

<sup>98</sup> Note marginale : pain pour les étudiants pauvres.

<sup>99</sup> Note marginale : Les étudiants pauvres auxquels on donne du pain sont astreints à chanter.

plain-chant chez les prêtres qu'ils chantaient l'office tout de travers, excitant plutôt le rire<sup>100</sup> que la dévotion du peuple. Du vénérable chapitre de Bâle, on obtint aussi pour nos étudiants pauvres trente-trois «penaux» de froment; nous prîmes dans le même but la peine de solliciter un don de plusieurs autres personnes. Dans l'espace d'une seule année, ce collège a dépensé en divers secours aux pauvres plus de cent écus d'or en espèces, et peut-être bien cinq bichets de blé. A notre maison de profès, à Rome, qui se trouvait dans un grand dénuement et que les dettes écrasaient, ce collège a offert, comme à une mère chère et vénérable, cent florins à titre de secours.

Un événement malheureux se produisit cette année également: Son Excellence, pour se libérer d'une charge qui lui pesait, annonça que le château ne nous fournirait plus désormais notre provision annuelle de vin<sup>101</sup>; en contre-partie, nous toucherions quatre cents florins à partir de Saint-Martin de l'an 1604<sup>102</sup>. C'est donc au père recteur qu'échut à l'avenir le souci du ravitaillement en vin; comme l'année présente en avait produit d'excellent en quantité, le P. recteur dépensa mille deux cent quarante florins pour constituer la réserve de trois ans. En prenant sur les intérêts d'un pieux legs de M. Jean Camü à notre église, le P. recteur fit en outre un placement de cent soixante florins<sup>103</sup>. Et comme un procès met actuellement en cause la validité de ce legs (les héritiers chicanent sur le montant), le P. recteur voulut ajouter les cent soixante florins à un capital de huit cents, placés sur la communauté de Charmoille. Si, à tout hasard, nous perdons le procès, et si l'on nous oblige à restituer, nous trouverons ainsi le capital et l'intérêt, et le collège n'aura pas à pâtir. Depuis peu, nous n'avons plus de dettes à supporter, grâce à Dieu, si ce n'est peut-être cent

<sup>100</sup> Le chroniqueur général de l'ordre (cf. A. Chèvre, *Op. cit.*, p. 381) parle, à propos des mêmes fantaisies musicales, de l'indignation des Bruntrutains. Du rire ou de l'indignation, lequel est le propre de l'homme d'Ajoie, en ce domaine?

<sup>101</sup> La décision de Blarer contredit en partie les engagements pris en 1595, les jésuites prétendant que le subside alloué ne saurait couvrir les frais d'acquisition du vin nécessaire au collège (cf. chronique de l'année 1604). Blarer veut-il habituer les jésuites à gérer seuls leurs affaires?

<sup>102</sup> Note marginale : *vinum quod collegio datur mutatur in pecunias a Rmo.* Latin abominable : on pourrait croire que Blarer fit mieux que le Christ à Cana, et qu'il changea du vin en argent, sans doute liquide. Il faut comprendre que Blarer substitua à la livraison du vin l'octroi d'un subside.

<sup>103</sup> Note marginale : legs en faveur de notre église.

Les cent soixante florins représentent bien eux-mêmes un intérêt : *160 florenos... quos ex censu collegerat legati pii...* etc. Quel était le montant du legs, pour que l'intérêt partiel, ou la somme des intérêts de plusieurs années, atteignît déjà le total de cent soixante florins? La chronique, infidèle aux instructions du sommaire, n'en dit mot.

quinze florins; en effet, M. Antoine Fuggerus d'Augst<sup>104</sup> les a prêtés au collège pour acheter des livres il y a neuf ans; mais le P. Georges Wittweiler, alors recteur, a, croit-on, donné cette somme<sup>105</sup>. La bibliothèque s'est enrichie de nombreux livres, mais à nos frais, qui dépassent quatre cents florins environ<sup>106</sup>. Dans l'acte de fondation, Son Excellence le fondateur convenait d'équiper le collège d'une bibliothèque suffisante; voilà sept ans<sup>107</sup>, il avait décidé d'y consacrer une somme de quarante florins<sup>108</sup>; mais, après s'être acquitté une fois de son engagement, il refusa de le tenir les années suivantes, objectant que le collège était assez riche et qu'il se suffisait à lui-même pour l'achat de livres. C'était vrai, mais cela ne libère pas pour autant le fondateur de ses obligations; c'est pourquoi on réclamera ces subsides en temps opportun, soit à lui-même, soit à son successeur<sup>109</sup>.

Nulle construction n'a été entreprise par le P. recteur; mais, dans les communs du nouveau collège, nous veillâmes à ce que l'on creusât plus profondément, ce que l'entrepreneur refusa de faire, bien qu'il y fût tenu; dans les fondations du côté est, on pratiqua une ouverture, un trou, dans le mur, afin que, en excavant au dehors à l'extérieur de la ville à six pieds de profondeur, les déchets pussent, le moment venu, être évacués ou même, par un canal, déviés vers un autre endroit de l'autre côté des remparts<sup>110</sup>. Tout cela est consigné afin que la postérité puisse en constater la réalité. C'est tout jusqu'en 1604.

#### *Année 1604*

Cet an 1604 apporta de nombreux avantages à la compagnie; en effet, on acheva la construction de la nouvelle église et, au début de cette année (à la fin de la précédente<sup>111</sup>), à la fête de Saint-Thomas, nos élèves commencèrent et d'entendre leur messe et d'accomplir leurs autres dévotions dans le nouveau sanctuaire<sup>112</sup>; on délaissait ainsi l'église paroissiale en raison de son exigüité.

<sup>104</sup> C'est ainsi que nous croyons devoir traduire l'adjectif *Augustanus*.

<sup>105</sup> On peut être sûr que Blarer a peu apprécié cette incurie, s'il en a eu connaissance. Y aurait-il relation entre cette affaire et celle du vin ?

<sup>106</sup> Note marginale : la bibliothèque s'enrichit.

<sup>107</sup> D'après la chronique, c'était en 1595.

<sup>108</sup> Note marginale : quarante florins sont dus annuellement à la bibliothèque.

<sup>109</sup> De part et d'autre, ces calculs ont quelque chose de déplaisant.

<sup>110</sup> Note marginale : les égouts.

<sup>111</sup> Le contenu de la parenthèse figure en surcharge dans le texte.

<sup>112</sup> Note marginale, au crayon : l'église est achevée.

Le collègue entretint cette année quinze personnes: neuf pères et six frères, dont l'un était professeur, les autres coadjuteurs temporels. Notre ministère s'exerça normalement tant chez nous qu'au dehors. Deux de nos pères furent envoyés par Son Excellence à Colmar, ville hérétique<sup>113</sup>; l'un devait y prêcher le carême à l'église des catholiques, l'autre enseigner la doctrine chrétienne dans les villages voisins. Leur ministère porta des fruits qui offensèrent la vue des hérétiques. Aussi, avant les Rameaux, afin que la moisson produite par les sermons et les confessions ne pût se faire en proportion de nos vœux, les hérétiques imaginèrent, sans doute à l'instigation du démon, un moyen d'expulser les pères de la ville. Les magistrats, tous hérétiques, envoyèrent à nos pères un délégué pour leur annoncer qu'ils étaient tenus par serment à conserver intacts les droits de cette église-là<sup>114</sup>; qu'il était contraire à la loi qu'un prêtre régulier y prêchât; qu'il était à craindre que, sous le prétexte d'y prêcher, les pères usurpassent peu à peu cette église, comme ils avaient usurpé ailleurs nombre de monastères et de paroisses; à de tels propos d'autres s'ajoutaient, les uns mensongers, les autres absurdes et indignes. Le père s'en tira comme il put, exposant en un discours d'une bonne longueur<sup>115</sup> la vérité de l'affaire, mais c'était conter une histoire à un sourd<sup>116</sup>. En conclusion du débat, nos pères durent quitter la ville. On s'employa ensuite à évangéliser d'autres endroits, mais sans sortir des limites de l'évêché de Bâle; le champ produisit d'abondantes moissons. Son Excellence projetait cette année d'envoyer à nouveau des visiteurs qui parcourussent une bonne partie du diocèse, sous l'autorité temporelle de Son Excellence l'abbé de Murbach<sup>117</sup>; sur le conseil<sup>118</sup> de notre père, on obtint que la juridiction ecclésiastique serait confiée entièrement à l'évêque et que nul ne lui serait adjoint, comme les gens d'Ensisheim l'avaient voulu faire l'an dernier. L'évêque lui-même, visitant derechef une autre partie du diocèse sur le territoire gouverné par Soleure, s'attacha comme compagnon notre père,

<sup>113</sup> Note marginale : deux pères sont envoyés à Colmar. Peu après les magistrats, tous hérétiques, se dressent contre eux.

<sup>114</sup> Il s'agit de la collégiale Saint-Martin, seule église laissée au culte catholique (cf. A. Chèvre, *Op. cit.*, pp. 90 et suiv.).

<sup>115</sup> *Sermoneque bene longo rei veritatem edocuit.* Réminiscence de Cicéron; *De Or.* 2, 361 : *habebitis sermonem bene longum hominis.*

<sup>116</sup> *Sed surdo fabulam.* Expression quasi proverbiale, qu'on trouve par exemple chez Térence, *Heaut.* 222 : *ne ille haud scit quam mihi nunc surdo narret fabulam.*

<sup>117</sup> Note marginale : visite d'une partie du diocèse.

<sup>118</sup> Ceci rejoint la supposition que nous faisons lors du récit de la visite en Alsace : les jésuites inspirent la forme que doit revêtir la tournée.

qui, par la prédication, prépara partout le peuple au sacrement de confirmation.

En juillet, on prit des mesures pour que les aumônes de toute la ville, et celles du château de Son Excellence, fussent distribuées aux pauvres hors des murs par des gens spécialement mandatés<sup>119</sup>; on voulait éviter, comme la coutume s'en était établie depuis des temps immémoriaux, que les pauvres battissent le pavé deux fois par semaine, en bandes qui allaient hurlant de porte en porte, sans ordre et sans retenue. C'est pourquoi, quiconque parmi les citoyens désire faire œuvre de miséricorde, remet son aumône à l'homme préposé pour la récolter, afin qu'il la dispense au jour et au lieu fixés d'avance.

Cette année également furent posées des bornes entre la forêt du Prieuré de Miserez et Morimont d'une part, et le territoire de Charmoille d'autre part, en présence des commissaires de Son Excellence, ainsi que cela ressort des actes.

Enfin, après sept ans de travaux, et sept ans jour pour jour après que Son Excellence eut posé la première pierre de la nouvelle église, nous déménageâmes au nouveau collège les 26 et 27 août<sup>120</sup>. Le 29 août, Son Excellence le fondateur déjeuna pour la première fois au nouveau collège en compagnie de deux chanoines, de ses conseillers, des échevins et du clergé de la ville, ainsi que d'autres notables<sup>121</sup>. Au cours du repas, nos pères prononcèrent des actions de grâce en diverses langues, en vers et en prose: en latin, en grec, en hébreu, en français, en italien, à l'ébahissement général<sup>122</sup>.

Ce qui, faute de temps, manquait encore à l'équipement du collège, nous le réalisons petit à petit. Nous avons une demeure très commode, grâce au Dieu très bon et très grand. Trois nouvelles cloches, qu'on nous a livrées dernièrement, ont été bénies le 10 novembre par le curé de la ville, M. Pierre Clérick, par commission de l'ordinaire, comme c'est un usage établi pour les autres prêtres dans l'évêché de Besançon<sup>123</sup>. Le 12 novembre, on célébra la dédicace du maître-autel, achevé cette année; Mgr François Ber, suffragant de Bâle, le consacra.

<sup>119</sup> Note marginale : les aumônes sont distribuées hors de la ville.

<sup>120</sup> Note marginale : emménagement au collège.

<sup>121</sup> Note marginale : Son Excellence M. le Fondateur déjeune pour la première fois au collège qu'il a construit.

<sup>122</sup> Il faut bien s'attendre à ce que cette maîtrise des langues et des littératures transparaisse dans la chronique; on devine parfois l'allusion littéraire. L'identifiant est autre chose.

<sup>123</sup> Note marginale : les cloches.

Une autre main a ajouté, en dessous : 1604.

Canoniquement, Porrentruy relevait de l'archevêque de Besançon.

cra<sup>124</sup>; Son Excellence célébra le saint sacrifice, avec l'autorisation de l'ordinaire, l'archevêque de Besançon. La cérémonie se déroula en présence de nombreux personnages de haut rang, des représentants des sept cantons catholiques, du gouverneur impérial d'Alsace, noble sire Rodolphe, baron de Bolweil, et de beaucoup d'autres grands seigneurs. Au premier jour de la dédicace, personne ne déjeuna au collège mais, durant trois jours, les invités furent traités avec magnificence au château.

Quatre jeunes gens distingués furent admis dans la compagnie; parmi eux, deux avaient accompli leur rhétorique en partie en cette ville, en partie à Besançon, et leur logique à Dole. Les deux autres sortaient directement du collège de Porrentruy.

Quant à la piété des gens de l'endroit, on la peut estimer aisément à ceci que, aux fêtes principales de l'année, sept cents fidèles et plus, sans compter nos élèves, reçurent le réconfort du pain céleste, après s'être purifiés de leurs péchés par la confession.

La générosité du fondateur n'est pas encore éteinte. Pour le maître-autel de Notre-Dame, une abbesse<sup>125</sup> du monastère de Masevaux nous a offert un devant d'autel<sup>126</sup> rouge, tout en soie, nous en promettant un autre de couleur verte.

Avec le temps, la bibliothèque s'enrichit de bons livres, mais à nos frais depuis six ans déjà. A Saint-Martin, le collège commença de tirer grand profit des trente-deux chariots de vin acheté l'an dernier pour mille deux cent cinquante florins<sup>127</sup>. Une remarque s'impose à ce sujet: si l'on ne fait pas provision de vin pour plusieurs années lorsque les vendanges ont été bonnes, une somme de six cents florins couvrirait à peine la dépense annuelle. En effet, depuis Saint-Martin, Son Excellence cessa de nous fournir du château le vin nécessaire mais, pour la première fois, il nous paiera quatre cents florins puis, lorsque la fondation sera complète, il se libérera peu à peu de toute charge.

### *Année 1605*

Cette année enfin, Son Excellence l'évêque de Bâle, Jacques-Christophe Blarer de Wartensee, reçut de notre R. P. général, Claude Aquaviva, le titre de Fondateur. Pour lui furent prescrites à toute la

<sup>124</sup> Note marginale : consécration du maître-autel.

<sup>125</sup> Certainement pas celle en fonction : *abbatissa quædam*.

<sup>126</sup> *Antependium*. C'est une pièce d'étoffe que l'on suspendait devant l'autel et dont la couleur variait selon le calendrier liturgique.

<sup>127</sup> Note marginale : le vin.

compagnie des prières solennelles et des offrandes. Auparavant, Son Excellence nous remit des lettres où il s'engageait à compléter la fondation<sup>128</sup>. Durant la plus grande partie de l'année, ce collègue a fait vivre quatorze personnes, treize en tout cas jusqu'à l'automne.

Nous accomplissons normalement toutes nos fonctions. A la Saint-Luc<sup>129</sup> eut lieu la reprise des cours, et presque tous les professeurs furent mutés. Le collègue neuf nous offre une habitation assez comode et son équipement nous suffit. Au recteur, le P. Bartholomé Weldensis, arrivé au terme de son mandat, a succédé le P. Adam Straub<sup>130</sup>. Les nouveaux locaux nous ont permis d'ouvrir deux cours, l'un de dialectique et l'autre de cas de conscience, qui s'ajoutent à la classe de rhétorique<sup>131</sup>. Il en est résulté un accroissement du personnel: dès l'automne, il compta dix-sept membres, dont dix prêtres; des sept frères, deux exercent des fonctions de professeurs, les autres vaquent aux travaux de la maison. L'un des prêtres, le P. Jean Specius, adhéra à la compagnie par les trois vœux solennels<sup>132</sup>.

Un local a été aménagé en bibliothèque, laquelle s'est enrichie de quelques livres.

Dès cette année, on ne prêcha plus qu'en allemand aux étudiants<sup>133</sup>; trois de nos élèves de rhétorique furent envoyés au noviciat à Landsperg. Durant les mois d'été, nos missions recueillirent des fruits nombreux dans quelques cités et villages de Bourgogne, de même que parmi les communautés du diocèse de Bâle. Nous dispensâmes l'indulgence plénière que, pour de semblables missions, et par faveur spéciale, le Souverain Pontife avait concédée l'année dernière à la compagnie pour quatre ans. Le nombre des communions fut de neuf mille. Peu après mûrirent une récolte et une moisson spirituelles guère moins abondantes, grâce au jubilé accordé par Paul V à l'Eglise universelle; cette année également fut promulguée, aux frais de Son Excellence l'évêque de Bâle, une prière en français, en allemand et en latin<sup>134</sup>; répandue tant à l'extérieur qu'à l'intérieur de la ville, elle le fut également dans toutes les églises de l'évêché; assez souvent, elle fut renouvelée pour les besoins généraux de l'Eglise. Dans le même but

<sup>128</sup> Note marginale, au crayon : le fondateur s'engage à compléter la fondation.

<sup>129</sup> *In Lucalibus.*

<sup>130</sup> Note marginale : Adam Straub troisième recteur.

<sup>131</sup> Note marginale, au crayon : cours de cas et de logique.

<sup>132</sup> Note marginale : les derniers vœux du P. Specius.

<sup>133</sup> Auparavant, les pères prêchaient en latin à leurs élèves ; on leur concéda cette facilité — qui n'en était peut-être pas une pour tous les élèves — en raison de leur activité harassante.

Note marginale : prédication en allemand aux étudiants.

<sup>134</sup> Note marginale : publication d'une prière.

furent récitées sans interruption les prières des quarante heures depuis le mois d'avril jusqu'à l'automne.

A deux reprises cette année, nous avons essayé d'exercer notre ministère dans certaines villes d'Alsace, mais en vain, car la moisson ne paraissait pas y avoir suffisamment mûri. Non seulement les magistrats hérétiques ne pouvaient supporter le zèle de nos pères à défendre la foi ancestrale mais, en certains endroits, des prêtres catholiques eux-mêmes, craignant nos reproches pour leurs mœurs dissolues, faisaient ouvertement obstacle à notre ministère<sup>135</sup>.

A la reprise des cours, on représenta dans la nouvelle salle la conversion de saint Augustin. Le nouveau gymnase est presque achevé, au point que les élèves pourront sous peu s'y installer<sup>136</sup>. On n'y enseigne pour le moment que la dialectique et les cas de conscience, avec un effectif assez normal.

L'église s'est embellie d'une chaire et d'un petit orgue, d'une valeur de cent quatre-vingts florins. C'est noble sire Jean-Christophe Schenck de Castel, préfet de la ville et de la cour épiscopale, qui a réuni cette somme en sollicitant diverses générosités<sup>137</sup>. En outre, un grand ami de la compagnie, M. Henri Vergier, nous a donné une lampe estimée à soixante florins<sup>138</sup>. Nous avons reçu d'autres bienfaiteurs deux reliquaires. Pour vêtir et orner nos autels, on nous a fait cadeau de nappes et de deux chasubles. L'une, en argent, est un présent de noble dame Léonore de Welsperg, veuve de noble et illustre seigneur Claude, baron de Froberg; l'autre nous vient de bien loin, mais elle témoigne d'autant plus de la libéralité du donateur: le prince sérénissime Guillaume, duc de Bavière. C'est une chasuble<sup>139</sup> en damas, de couleur noire, bordée de franges d'or. A ce vêtement, le même prince, vraiment généreux, ajouta une élégante croix d'ébène supportant un Christ d'argent, de la taille d'un palme<sup>140</sup>. Ce crucifix se distingue par l'art de sa facture. Quant à Son Excellence l'évêque de Bâle, notre fondateur, son amour et sa bienveillance à l'égard de la compagnie peuvent se mesurer à ceci que, cette année, il a offert au

<sup>135</sup> Note marginale : des gens, se sentant coupables, s'opposent à nos missions.

<sup>136</sup> Note marginale : achèvement du gymnase.

<sup>137</sup> Note marginale : orgues de la part du préfet de la cour M. Schenck.

<sup>138</sup> Note marginale : lampe d'argent de la part de M. Vergier.

<sup>139</sup> Nous n'avons pu trouver un sens satisfaisant pour un adjectif, *scutulata*, qualifiant cette chasuble.

<sup>140</sup> Note marginale : le duc sérénissime Guillaume envoie une chasuble et un crucifix.

Le duc de Bavière était avoué de la ville de Colmar.

collège six grands tonneaux<sup>141</sup>, dont chacun peut contenir quelques chariots de vin. Le cadeau, s'il paraît insolite, est pourtant le bienvenu au moment où une année d'abondance nous permet de faire provision de vin. Et, chose qu'il aurait fallu dire en premier lieu, Son Excellence notre fondateur a donné au collège les véritables reliques<sup>142</sup> de saint Urs, de nombreux ossements et reliques de la légion thébaine, ainsi qu'une statue de saint Urs de deux pieds de haut, sculptée dans le bois du pont sur lequel, jadis, saint Urs et une grande partie de la légion thébaine furent massacrés par les infidèles<sup>143</sup>. Son Excellence avait reçu ces objets des magistrats de Soleure.

### Année 1606

Le collège entretint durant la plus grande partie de l'année vingt et un de nos membres, vingt le reste du temps. Le P. Adam Straub, recteur du collège, fit sa profession solennelle des quatre vœux<sup>144</sup>. Par les trois vœux simples, se lia à Dieu et à la compagnie M. Georges Stoz. Parmi les élus (du moins nous l'espérons), a pris place Paschasius Tyrius, coadjuteur français, homme d'une modestie et d'une charité rares; sur soixante-trois années de vie, il en consacra trente-neuf à la compagnie. Sortant de ce collège, les novices suivants furent enrôlés dans la compagnie par le R. P. provincial: Marc Guenin, Laurent Auriculaire, Jean Guier, tous élèves de dialectique, avec l'assentiment exprès de leurs parents et de leurs proches.

Pour le plus grand bien de sa personne et de tout le diocèse, Son Excellence l'évêque de Bâle, notre fondateur, voulut pendant le carême prendre part neuf jours durant aux exercices spirituels de notre bienheureux père Ignace<sup>145</sup>.

Afin de veiller davantage aux intérêts des étudiants pauvres, Son Excellence le prince lui-même réunit l'assemblée des chanoines et des doyens, pour constituer un fonds aussi important que peut le

<sup>141</sup> Ce présent bizarre, annoncé avec emphase, trône entre des objets du culte et des reliques; il est cependant peu vraisemblable que le chroniqueur ait voulu ironiser.

<sup>142</sup> *Veras reliquias.*

<sup>143</sup> Note marginale: reliques de S. Urs.

Le texte latin, légèrement équivoque, ne permet pas de décider si la statue venait également de Soleure.

<sup>144</sup> Note marginale: le P. Adam Straub, recteur du collège, prononce les quatre vœux.

<sup>145</sup> Note marginale, au crayon: le fondateur prend part aux exercices spirituels.

réclamer l'honnête entretien de nos pensionnaires<sup>146</sup>. Cette année, on commença de donner en guise de récompense des pièces d'argent<sup>147</sup>.

Plusieurs missions furent entreprises à la Franche-Montagne et à Saint-Hippolyte, ville de Bourgogne. L'un de nos pères s'en alla même chez l'évêque de Sion ou, comme nous l'appelons, du Valais. Le but de ce voyage était de voir comment nos pères pourraient entreprendre, auprès des Séduois, une mission que désiraient vivement Son Excellence le nonce apostolique, les cantons helvétiques catholiques et surtout les magistrats de Lucerne<sup>148</sup>. Notre père, se mettant en rapport avec le plus bienveillant des évêques, en obtint la réponse suivante: la compagnie ne pouvait rien entreprendre dans cette région avant qu'il n'eût traité la chose avec les notables et avec la province.

La congrégation des jeunes filles fut cette année divisée en congrégation majeure et en congrégation mineure<sup>149</sup>.

A l'église s'ajoutèrent différents objets. Son Excellence François Ber, suffragant de Bâle, nous envoya en présent deux ciboires d'argent rehaussés d'or<sup>150</sup>. Noble dame Léonore, baronne de Welschperg, veuve de noble seigneur Claude, baron de Froberg, fit faire une draperie remarquable par l'art de ses broderies, afin qu'on en revêtît la table de communion. Pour les ornements de l'autel et du prêtre, l'illustre dame Anastasie, abbesse de Masevaux, nous offrit de la batiste de la meilleure qualité et des galons d'argent. Des autres religieuses du même monastère, nous reçûmes également deux grands agnus Dei, sertis de reliques des saints, dans un écrin ovale. Ce présent se distingue par sa facture et sa valeur.

M. Germain Vallot, originaire de Bourgogne, mourut le 8 décembre à Fribourg en Suisse<sup>151</sup>; il enseigna la grammaire en cette ville où, malade, il avait été envoyé.

### *Année 1607*

Cette année apporta à notre collège de nombreux soucis et ennuis; la cause en était la bonne administration de nos biens et de

<sup>146</sup> Note marginale : pensionnaires.

<sup>147</sup> Note marginale : pièces d'argent en guise de récompenses.

<sup>148</sup> Quels intérêts politiques ont pu inspirer cette démarche ?

<sup>149</sup> Note marginale : division des congrégations.

<sup>150</sup> Note marginale : don de deux ciboires.

<sup>151</sup> Note marginale : mort de M. Germain Vallet.

On remarquera, pour ce nom bien ajoutot, la différence entre l'orthographe de la chronique et celle de la note. Dans le texte, la phrase concernant Vallet n'est pas de la main du chroniqueur.

nos ressources. En effet, au début de l'année, Son Excellence notre évêque fondateur nous versa, de la part de l'abbé de Murbach, comme participation à la fondation, la somme de huit mille florins; c'est à peine si nous fûmes avertis de ce paiement quelques jours à l'avance. Vu que, auparavant, l'évêque nous réglait lui-même l'intérêt de ce capital, nous fûmes préoccupés d'en faire le plus rapidement possible un placement sûr, afin d'éviter tout préjudice et tout danger. Or, nous n'entrevoiyions guère le moyen ni l'occasion de sortir d'embarras. Et bien que, là où l'on sut que le collège disposait d'une telle somme, il se fût trouvé en nombre soit des paysans, soit des notables ou même des nobles pour nous en offrir un intérêt perpétuel, ce n'était jamais sans risques. Son Excellence notre évêque et ses conseillers nous encourageaient à placer en toute sécurité trois mille florins au moins chez une veuve et son fils, à La Neuveville<sup>152</sup>. Ce que nous fîmes.

Pendant ce temps, l'année s'avavançait, mais nos affaires n'avançaient guère.

On consulte de tous côtés nos amis les plus avisés, soit verbalement, soit par écrit; on demande avis à nos supérieurs et, bien sûr, à notre R. P. général et au R. P. provincial. Tous nous recommandaient de consacrer à l'achat de biens immobiliers, plutôt qu'à un placement à intérêt, les sommes qui, pour doter et assurer le collège, avaient été réunies ou le devaient être<sup>153</sup>.

Assurément, ces conseils ne répugnaient pas à la raison et, en divers endroits, pouvaient s'appuyer d'exemples d'églises, de monastères, d'hôpitaux, fondés durablement sur des biens immobiliers. D'autres fondations, au contraire, garanties seulement par une rente en espèces, avaient été pour la plupart réduites à la misère. Partout nous faisons l'expérience que la puissance et la valeur de l'argent diminuaient au point que, si les intérêts représentaient le seul revenu ou même le revenu principal, un si grand train de maison ne pouvait d'aucune façon subsister longtemps ni, à plus forte raison, durer toujours.

En divers lieux, nous cherchâmes avec persévérance et application un bien-fonds dont l'achat n'excédât pas nos moyens et qui pût nous garantir un profit. On nous en offrait plusieurs, mais nous n'osions en faire l'acquisition, en raison soit d'un prix excessif, soit de quelque autre inconvénient.

<sup>152</sup> *Neustadiensis*. L'adjectif est équivoque : s'applique-t-il, comme nous le faisons, à La Neuveville au bord du lac de Bienne, ou à la cité rhénane de Neustadt ?

<sup>153</sup> Note marginale : on se demande s'il vaut mieux acheter des biens immobiliers ou placer l'argent à intérêt.

7

Finalement, d'excellents amis nous apportèrent leur aide, et surtout Guillaume Boissard, de Soultz, marquis de Varambon<sup>154</sup>, jadis procureur et curateur des salines de Soultz. Grâce à ces amis, nous achetâmes cinq fermes à un prix si avantageux que, chance rare, nous retirons de leur location une somme voisine de ce que nous aurions touché si nous avions placé tout l'argent à intérêt<sup>155</sup>. La première, que l'on appelle «la Bruchatte», sise dans les territoires des barons de Froburg, nous l'avons payée mille deux cent quatre-vingts florins. Si l'on ajoute les dépenses pour les écritures, le sceau, les droits de mutation, la dépense s'élève à mille quatre cent quarante-six florins. Nous avons loué cette ferme quatre-vingts florins. Quant à la deuxième, appelée «Montabri», dans les territoires des Froburg également, nous l'avons payée de même mille deux cent quatre-vingts florins, mais en tout elle nous coûte mille quatre cent cinquante-six florins; nous en retirons comme loyer quatre-vingts florins et cinquante livres de fromage. Celle que nous avons ajoutée aux autres, la troisième, du nom de «Longeplanche», coûte en tout, y compris les champs et les prés, mille deux florins; nous l'avons louée quarante-huit florins à la condition que le fermier constituât douze arpents de jachères en prenant sur la forêt. La quatrième, dans le village de Montandon<sup>156</sup>, a été payée deux mille quatre-vingt-seize florins avec les champs et les prés; nous l'avons louée cent cinq florins. La cinquième finalement, dans le village de Chamesol<sup>157</sup>, a été achetée pour deux mille trois cent trente et un florins avec d'autres prés, des champs et un jardin; nous l'avons louée cent quinze florins.

Ces achats, au début, déplurent à beaucoup pour diverses raisons. Ils ne voyaient pas d'un bon œil notre compagnie entrer en possession de biens aussi considérables; ils craignaient que, s'accroissant en ressources et en richesses, elle ne perdît le souvenir de sa raison d'être. Même Son Excellence notre fondateur ne manifestait guère de satisfaction. On croit surtout que d'autres l'avaient persuadé que nous avions payé trop cher ces domaines, qui seraient d'ailleurs d'un maigre rapport pour le collègue. Par la suite cependant, l'affaire lui parut meilleure et lui-même nous aida et nous encouragea dans ces achats en nous fournissant davantage d'argent.

C'est pourquoi, sur cinq mille florins dont il avait eu jusque-là l'habitude de nous verser l'intérêt annuel, c'est-à-dire deux cent cin-

<sup>154</sup> Nous n'avons pu localiser ce marquisat, en dépit d'une mention du titre dans les *Historiettes de Tallemant des Réaux* (Ed. de la Pléiade, t. I, p. 541).

<sup>155</sup> Note marginale : achat de cinq fermes.

<sup>156</sup> Au sud-est de Saint-Hippolyte.

<sup>157</sup> Au sud de Blamont.

quante florins, à la Saint-Jean-Baptiste, il nous en compta quatre mille pour nos achats; de cette façon, il se libéra de deux cents florins d'intérêt à nous payer.

Pour mille deux cent quatre-vingts florins, nous avons aussi acheté aux sires barons de Froburg la moitié des dîmes qu'ils ont dans le village voisin de Montancy; le produit de ces redevances s'élève chaque année à quatre boisseaux et demi de froment et à quatre boisseaux d'avoine, selon les mesures de Porrentruy. En dernier lieu, nous avons obtenu de noble et vaillant sire Jean-Jacques de Reinach, pour dix mille florins, les dîmes de Montreux<sup>158</sup> et de quelques endroits voisins (comme le spécifie le contrat d'achat); cela représente chaque année environ cinq cent cinquante quarts ou sacs, en partie d'épeautre, en partie d'avoine. Les dîmes de Montancy peuvent être rachetées durant les huit prochaines années au même prix; les autres aussi, mais seulement la sixième ou la neuvième année.

Et de même que tous ces faits rallongent l'histoire de cette année, de même, durant cette période, ils rendirent plus nombreux et plus lancinants les soucis de notre supérieur et de notre procureur. Les autres néanmoins s'acquittèrent avec ardeur de leurs fonctions et de leurs ministères, car, parmi les vingt des nôtres qui passèrent ici la plus grande partie de l'année — soit onze prêtres, quatre professeurs et cinq coadjuteurs — il n'y eut personne qui manquât de travail, de labeur et d'occupation<sup>159</sup>.

Pour le bien du diocèse et de la foi catholique, divers projets, discutés avec Son Excellence l'évêque, aboutirent à d'heureuses réalisations: Son Excellence, en accord avec son clergé, institua un séminaire pour les clercs.

Grâce aux fréquents sermons de l'un de nos pères, le peuple se prit de zèle pour la piété et la religion, et d'affection pour le collège.

Dans les villages voisins, les gens furent invités à recevoir plus fréquemment les sacrements.

La noble et illustre jeunesse fit de grands progrès dans les lettres et la vertu; elle honora la religion à tel point que, les samedis et les dimanches, les jeunes gens qui, de leur propre mouvement, confessèrent leurs péchés, occupèrent le plus souvent quatre prêtres.

Alors mourut Germain Vallot à Fribourg<sup>160</sup>; envoyé en cette ville à cause de sa santé, il y enseigna la grammaire.

<sup>158</sup> A l'est de Belfort.

<sup>159</sup> Note marginale : vingt compagnons.

<sup>160</sup> Note marginale : il mourut le 8 décembre 1606.

Cette note paraît de la même main que la dernière phrase de la chronique de 1606.

La santé des autres ne subit aucune atteinte; toutefois, vers l'autonne, la diarrhée, et même la dysenterie, emportèrent quelques citoyens et affaiblirent un très grand nombre de nos élèves, mais un seul succomba à ce fléau. Nous attribuons la sauvegarde dont nous avons joui à la bonté de Dieu et aux prières, qu'Il voulut bien exaucer, d'innocents jeunes gens.

Après avoir reçu la formation de coadjuteurs, les PP. Claude Tullier et Jean Gynther prononcèrent leurs vœux<sup>161</sup>. D'ici fut envoyé au noviciat de la compagnie un groupe de cinq, c'est-à-dire Jacques Biétry, de Delle, professeur de philosophie; Christophe Kletzlin, noble Alsacien d'Altenach<sup>162</sup>, élève de rhétorique; Michel Bürgi, de Waldshut, également élève de rhétorique; Réginald Sylvestre, de Porrentruy, élève de dialectique; Antoine Carel, cordonnier, originaire d'un village des environs.

La nouvelle maison des pensionnaires commença d'être habitée le lendemain de la Saint-Michel<sup>163</sup>. Peu après, dans l'aula du gymnase, nous reçûmes Son Excellence Mgr Fabrice Verallus, dont le passage fut marqué d'un discours et d'un dialogue; nonce apostolique auprès des Suisses et des Rhètes, il venait faire une visite d'amitié à Son Excellence notre évêque.

Bien que notre église eût été consacrée dans le saint temps de l'avent, nous obtînmes de Son Excellence l'archevêque de Besançon la permission d'en célébrer dorénavant la dédicace le troisième dimanche de novembre<sup>164</sup>. De même, lors d'une visite à la ville, Son Excellence l'archevêque de Corinthe, suffragant de Besançon, nous donna volontiers l'autorisation de célébrer le saint sacrifice à l'aula du collège. Dans ce but, lui-même nous procura, d'une église voisine, un autel portatif.

Notre R. P. général décida de placer notre église sous le patronage de la Nativité de la Bienheureuse Vierge<sup>165</sup>. Il ratifia et confirma par lettres la division, réalisée l'an dernier, de la congrégation de la même Bienheureuse Vierge, et affilia en même temps à la congrégation romaine de l'Annonciation la congrégation qui, placée sous le vocable de la Purification, réunit les plus jeunes filles.

Enfin, notre Très R. P. général nous a autorisés à utiliser le cachot, construit dans la cour du collège par Son Excellence, pour

<sup>161</sup> Note marginale : le P. Claude Tullier prononce ses derniers vœux avec (ici, une abréviation que nous n'avons pu lire) Jean Gynther.

<sup>162</sup> A quelques kilomètres au sud de Dannemarie.

<sup>163</sup> Note marginale : pensionnaires.

<sup>164</sup> Note marginale : dédicace.

<sup>165</sup> Note marginale : patronage.

châtier et réprimer les délits qui, commis par des élèves externes, contreviennent à notre discipline<sup>166</sup>. Quant aux affaires criminelles et autres, regardant une autre instance, on nous conseilla de ne pas nous en mêler; telle est d'ailleurs la volonté de notre père général.

### Année 1608

Le 18 avril de cette année mourut dans les mains d'un de nos prêtres Son Excellence Mgr l'évêque Jacques-Christophe Blarer, fondateur du collège et notre excellent père qui, nous l'espérons, jouit déjà d'une vie meilleure qu'il a bien méritée<sup>167</sup>. Tant qu'il fut en bonne santé, ce prince excita l'admiration de tous par son extrême sagesse dans la conduite des affaires, par un cœur dont la rare humilité égalait la grandeur, et par son insigne piété envers<sup>168</sup> Dieu; durant les quelques semaines où il fut durement aux prises avec une maladie mortelle, il se prépara si bien au dernier combat, et manifesta tant de preuves d'un cœur contrit, étroitement uni à Dieu et supportant ses maux avec une extrême patience, que sa mort peut et doit servir d'exemple à tous ceux qui pensent à finir pieusement leur vie. Trois offices de deuil furent célébrés dans notre église, le premier le jour où le corps fut enseveli sous le maître-autel; le second eut lieu le septième jour; mais celui de trentième revêtit la plus grande solennité, en présence de nombreux notables. Son Excellence le suffragant de Bâle y officia, assisté de Leurs Excellences les abbés de Lucelle et de Bellelay. L'oraison funèbre, prononcée par le préfet des études, fut imprimée par la suite; comme un exemplaire en a été déposé aux archives, je me dispenserai d'insister ici davantage sur l'histoire de notre excellent et très généreux fondateur.

Pour lui désigner un successeur, le chapitre cathédral se réunit le 19 mai à Saint-Ursanne; fut élu Guillaume Rinck de Baldenstein, doyen du chapitre et, par sa mère, neveu du fondateur<sup>169</sup>. Le troisième jour après son élection, il vint faire une visite au collège et au gymnase, voulant montrer tout le poids de son intérêt pour nous. Au collège, l'un de nos prêtres lui adressa des félicitations en latin, au nom de la compagnie. De nobles jeunes gens, nos élèves, lui firent au gymnase une adresse semblable, en vers et en prose. Pour honorer Son Excellence, on représenta à la reprise des cours le Triomphe de la

<sup>166</sup> Note marginale : cachot.

<sup>167</sup> Note marginale : mort de Son Excellence Blarer.

<sup>168</sup> Le chroniqueur avait d'abord écrit *adversus*, qu'il surchargea en *erga*.

<sup>169</sup> Note marginale : élection de Son Excellence Rinck.

vérité, dont l'argument fut publié auparavant. La pièce plut, bien qu'elle eût duré deux après-midi entiers. Tels sont les faits d'importance et ceux que nous jugeons les plus dignes de mention.

Durant la plus grande partie de l'année, vingt des nôtres ont vécu ici, c'est-à-dire quinze prêtres, dont quatre enseignaient avec un nombre égal d'autres professeurs, et cinq coadjuteurs, s'occupant du train domestique. Tous jouirent d'une bonne santé, bien que l'extrême rigueur de l'hiver et l'inclémence du climat eussent emporté un certain nombre d'élèves et de citoyens.

Les fruits de notre ministère égalèrent ceux des années précédentes, ou même les surpassèrent quelque peu, surtout si l'on considère le nombre de confessions et de communions.

Jamais auparavant, pense-t-on, les cours n'ont attiré autant d'élèves. On compte au pensionnat soixante-trois excellents jeunes gens, parmi lesquels plusieurs nobles<sup>170</sup>.

Par une singulière faveur, la divine providence empêcha que ne fussent foudroyés deux de nos religieux<sup>171</sup>. En effet, en août, le mauvais temps fit rage sans fin; pendant trois jours à peu près, le ciel retentit continuellement, au milieu d'éclairs, de terribles coups de tonnerre. Voilà que le 10 août, vers la huitième heure, la foudre, avec un énorme fracas, tombe sur notre église<sup>172</sup>. Pénétrant par la tour en produisant d'importantes fentes dans les poutres, elle s'abat sur le retable du maître-autel, projette sur l'autel la tête du crucifix qui surplombait le retable lui-même, et sépare en deux par une fente béante le corps qui, bien que les clous des bras et des mains se fussent détachés, ne tomba pas de la croix. La foudre, descendant ensuite à travers tout le retable (on y voit çà et là de nombreuses traces de brûlures de soufre), enveloppa d'un tourbillon de feu et de soufre le P. André Sylvius qui officiait<sup>173</sup>, avait déjà dépassé la consécration et était en train de réciter l'oraison dominicale. Le soulevant de quatre ou cinq pieds en arrière de l'autel, elle le projeta à travers les degrés vers la grille, au risque qu'il s'y fracassât la tête si le frère, qui assistait le célébrant, jeté à terre par la même poussée, n'avait, sans qu'il fût maître de son geste, étendu une main qui protégea la tête du père.

Ce malheur épouvanta les gens de la maison plus que les mots ne peuvent le dire; il en terrifia d'autres aussi, surtout ceux qui assistaient à la messe et qui avaient vu, de leurs yeux, la foudre tomber

<sup>170</sup> Note marginale : soixante-trois pensionnaires.

<sup>171</sup> Note marginale : quelqu'un est foudroyé.

<sup>172</sup> Note marginale : la foudre tombe sur l'église.

<sup>173</sup> *Sacris operantem*. Réminiscence de Tite-Live, 1, 31, 8 : *operatum his sacrum se abdidisse*.

des lambris sur l'autel et sur le célébrant lui-même. Parmi ceux dont le regard s'était fixé sur le prêtre et le servant enveloppés et jetés au sol par la foudre, il n'était personne qui ne les crût morts tous les deux.

Des gens de la maison et du dehors accourent. On relève le père (son servant, qui avait subi un choc un peu moins violent, avait pu vaille que vaille se redresser tout seul). Aussitôt ses sens revenus, dont il avait été privé quelque temps, le père se soucia avant tout et s'enquit de ce qu'il était advenu de l'hostie consacrée et du calice sur l'autel. Lorsqu'il sut que tous deux étaient restés intacts, et ayant repris ses esprits, il décida de terminer le sacrifice. Dans un tel choc pour l'âme et le corps, presque tout le sang et, apparemment, l'esprit lui-même, s'étaient retirés vers le cœur et leurs principes; aussi les parties extérieures du corps, les mains et les pieds, privés de chaleur et de vigueur, n'étaient-ils plus capables d'accomplir parfaitement leurs fonctions<sup>174</sup>. C'est pourquoi le père termina sa messe soutenu par deux de nos prêtres; ensuite, grâce à des baumes appliqués par un médecin, les membres engourdis retrouvèrent facilement, en l'espace d'une heure, leur usage.

Dans ce terrible événement, quatre choses sont dignes d'admiration et témoignent avec éclat de la bonté de Dieu à notre égard.

Tout d'abord, que le Christ du crucifix, de belle taille et d'un grand poids, bien qu'il eût été fendu par le milieu et que les mains se fussent totalement détachées des clous, n'ait pas été en même temps, par l'énorme puissance de la foudre, arraché du clou des pieds: la fragilité de cet appui retint la pesanteur de la masse. Le clou eût-il cédé qu'un malheur se fut produit: ce Christ, c'est chose plus que certaine, eût écrasé et le prêtre et le servant.

Secondement, que le père ne se fût pas brisé la tête, bien qu'une si terrible poussée l'eût soulevé et projeté en arrière de haut en bas vers la grille, à quatre ou cinq pieds de là, à travers les degrés de pierre de l'autel. C'est une pure chance que le servant l'ait sauvé de la mort par sa propre chute.

En troisième lieu, et ceci confine au miracle, que l'hostie et le calice n'eussent pas été balayés<sup>175</sup>; toutefois, le voile couvrant le calice consacré fut quelque peu dérangé, au moment même où nos compagnons furent jetés à terre et le bois, des deux côtés de l'autel, profondément fendu et disjoint en plusieurs endroits.

<sup>174</sup> Curieusement, ces considérations font penser à la mort progressive telle qu'on la trouve décrite chez Lucrèce, 3, 526 et suiv.

<sup>175</sup> La chronique régionale relève un fait analogue lors de l'incendie qui ravagea l'église de Croix en juin 1967 : le tabernacle et l'autel restèrent intacts.

Finalement, que le prêtre eût échappé à un si grand péril, bien que la violence de la foudre eût parcouru son corps de façon si visible que, depuis le côté droit (où pendaient de son cou plusieurs reliques avec un agnus Dei et une image de la Bienheureuse Vierge) jusqu'aux talons, le fléau imprima une ligne rouge et quasi sanglante, de la largeur d'un doigt; ce trait rougeâtre subsista quelques jours jusqu'à ce qu'enfin il s'atténua et passa au blanc. Mais une chose soulève l'admiration; ce jour-là, la nuit et le jour précédent, comme des centaines d'autres fois, par une habitude bien ancrée et par une extraordinaire inspiration divine, le père avait répété, où qu'il se trouvât et où qu'il allât, ces paroles: de la mort subite et imprévue, délivre-nous Seigneur; par ta croix et ta passion, délivre-nous Seigneur; par ta mort et ton ensevelissement, délivre-nous Seigneur.

Il fallait raconter tout cela en détail, afin qu'avec nous la postérité admirât et louât également la bonté de Dieu et lui rendît grâce de ne pas permettre d'épreuves qui dépassent nos forces. A juste titre aussi, on doit faire connaître l'amour et la sollicitude des Bruntrutains à notre égard; dans ce trouble, tous, indistinctement, nous témoignaient leurs sentiments, en attendant qu'ils accourussent chez nous équipés, et munis de lait en abondance<sup>176</sup>, afin de protéger du feu l'église et le collègue.

Au mois d'avril fut envoyé au noviciat de la compagnie Nicolas Durand, de Porrentruy, qui sera coadjuteur; vers la fin septembre le suivit Conrad Bürgi, de Waldshut, élève de rhétorique.

Au nom du R. P. général, le P. Théodore Busaeus visita le collège au mois d'août<sup>177</sup>; il exhorta les âmes de tous les habitants de la maison à la ferveur de l'esprit et envoya d'ici en Valais, pour promouvoir la foi catholique, le P. Balthasar Chavassius et le P. Jean Fontanus. Ce dernier, peu après qu'il fut parvenu dans cette province, mourut de la dysenterie; c'était un excellent homme, très strict observateur de notre règle; après avoir achevé heureusement ses études de philosophie et de théologie, il avait enseigné avec profit la rhétorique pendant trois ans.

A notre église s'ajoutèrent deux candélabres de bronze fondu, qui dépassent en hauteur un homme de bonne taille<sup>178</sup>. Ils valent environ cent livres. Nous ne mentionnons pas le nom de la donatrice: elle veut que personne ne sache ce qu'elle fait pour Dieu. Comme objet sacré, nous avons reçu de noble sire Christophe de Wessen-

<sup>176</sup> *Multo lacte instructi*. Pourquoi du lait ?

<sup>177</sup> Note marginale : le visiteur Busæus.

<sup>178</sup> Note marginale : très grands candélabres de bronze.

berg<sup>179</sup> une chasuble tout entière en soie verte, brodée de précieux motifs chamarrés; au dos, elle porte une croix d'une bonne longueur en souples fils d'argent. L'illustre sire Jean-Chrétien Schmidlin nous a fait présent d'un calice d'argent doré, pour nous témoigner ses sentiments d'estime au moment où il quitte sa charge de chancelier.

*Traduction de Michel Boillat*

<sup>179</sup> La famille de Wessenberg posséda le minuscule fief de La Bourg, près de Laufon.